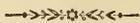
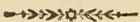


# PROPHÉTIES DE SOPHONIE



## PRÉFACE



### I

#### VIE DU PROPHÈTE

Sophonie (1) nous donne, dans le titre de sa prophétie, qui n'a pas été sérieusement attaqué au point de vue de l'authenticité (2), plus de détails sur sa personne que Nahum et Habacuc. Il indique sa généalogie jusqu'à la quatrième génération. Celui de ses aïeux auquel il s'arrête porte le nom d'Ezéchias. On a supposé que ce nom est celui du célèbre roi de Juda (3). Mais, comme Knobel (4) le fait remarquer avec raison, on ne peut savoir si notre prophète appartient ou non à la famille de David, car le texte ne nous dit point de quel Ezéchias il s'agit. « Les uns en ont conclu qu'il ne pouvait être question que du roi de ce nom ; les autres sont arrivés à une conclusion toute contraire, en observant que la liste généalogique de Sophonie s'arrête précisément à Ezéchias. Il est vrai, ajoute Kuenen (5), qu'il y a une génération de plus entre Sophonie et Ezéchias qu'entre Josias, le contemporain de Sophonie et ce roi ; mais il faut se rappeler que Manassé, tout en ayant régné pendant cinquante-cinq ans, eut pour successeur un fils de vingt-deux ans seulement (6), donc un fils de sa vieillesse ; ce qui explique comment Josias, bien que petit-fils de Manassé, n'en était pas moins contemporain de Sophonie, arrière-petit-fils d'Amarias, frère de Manassé ».

---

(1) צפניה, « Zephaniah », LXX : Σοφονίας, celui que Jéhovah cache ou protège, et comme S. Jérôme traduit (In Joel prolegg.) : κρυπτόμενος κυρίου. Ailleurs, Comm. sur Soph. 1, 1, il remarque : « Nomen Sophoniæ alii *speculam*, alii *arcantum Domini* translulerunt. Sive igitur *specula*, sive *absconditum Domini* interpreteris, utrumque prophetæ convenit ». — On trouve dans l'Ancien Testament deux autres personnages de ce nom : Sophonie, fils de Maasias. IV Rois, xxv, 18 ; Sophonie le lévite, I Par. vi, 36.

(2) Kuenen, *Hist. crit.* T. II, p. 453.

(3) M. Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 640 ; Kuenen, *op. cit.*, *ib*

(4) *Prophet. der. Hebr.*, T. II, pp. 246 et suiv.

(5) *Ibid.* note.

(6) IV Rois, xxi, 1, 49.

Quoique cette similitude de noms semble un argument d'assez grande valeur (1), nous ne nous prononcerons pas. Ce que l'on peut avancer, sans crainte de se tromper, c'est, comme le disent S. Cyrille et S. Jérôme, que Sophonie était d'une naissance illustre; autrement il n'eût pas pris la peine de nous donner une liste généalogique de sa famille.

Quant aux légendes du Pseudo-Dorothee et du Pseudo-Epiphane, qui font de Sophonie un descendant de la tribu de Siméon, elles ne méritent aucune créance (2).

Le prophète, dans le titre de son livre, indique aussi l'époque à laquelle il vivait; il prophétisait en effet sous le règne de Josias (3).

Mais il y a trois opinions différentes sur la période de ce règne à laquelle il a appartenu. A notre avis, il a prophétisé dans la période de réforme inaugurée par le roi de Juda. Il nous en donne des preuves convaincantes. Le culte public de Jéhovah existait alors (4). Mais le culte de Baal n'avait pas encore complètement disparu; il en était de même du culte des astres et de quelques autres pratiques idolâtriques (5). D'après I, 4 comparé à III, 4, il y avait encore des prêtres des idoles à côté des prêtres de Jéhovah. La réforme était donc commencée, mais n'était pas encore complète. Si nous trouvons suffisamment précis ces renseignements tirés de l'œuvre du prophète, c'est entre la douzième et la dix-huitième année du règne de Josias (6), que nous placerons l'époque de son ministère (7).

Beaucoup d'auteurs, Witsius, Buddeus, Jahn, von Cœlhn, Kuobel, Hitzig, Meier, Strauss, Munk, Bleck. Keil, Kuenen, s'accordent à accepter cette période.

Dom Calmêt, Ewald, de Wette, Hævernîck, Reuss, Pusey, Vigoureux, etc., pensent au contraire que la réforme de Josias n'était pas encore commencée, lorsque Sophonie prophétisa. En effet, dit Reuss (8), « les désordres auxquels il essaya de mettre fin par des mesures très énergiques sont dépeints ici comme existant encore dans toute leur étendue, et les membres mêmes de la famille royale sont accusés (9) d'y prendre part. Il est vrai qu'on a voulu voir dans une phrase du début, où il est question d'exterminer ce qui *reste* de Ba'al (10), la preuve que la réformation avait été commencée, mais n'avait pas encore complètement réussi.

• Cependant le terme dont le prophète se sert ici n'a pas nécessairement cette signification; et c'aurait été une injustice de sa part, si en formulant ses accusations, il avait passé sous silence les nobles efforts faits par le roi pour amener un état de choses conforme à ses propres désirs. Nous croyons plutôt que ce silence, combiné avec les reproches qu'il adresse aux princes, nous permet de songer de préférence à une époque où le roi

(1) Huet, *Demonstr. evang.*, prop. IV, et Eichhorn ont admis cette origine.

(2) *De Vitis proph.*, cap. XIX.

(3) *Soph.* I, 4.

(4) *Ib.* III, 4, 5.

(5) *Ib.* I, 4, 5.

(6) *Chr. II Rois*, XXIII, 4, 5 et *II Paral.* XXXIV, 3, 8.

(7) Keil, *Einführung*, § 97.

(8) *Les Prophètes* T. I, pp. 364, 365.

(9) *Chap.* I, 8.

(10) *Chap.* I, 4.

était encore mineur et où le gouvernement a dû être entre les mains de ses parents. La mention de Ninive, dont la chute appartient encore à l'avenir (1) milite en faveur de cette combinaison : car il est assez probable que l'empire assyrien fut renversé du temps même du règne de Jos'iyah (2) ».

D'autres, Carpozov, Eicchorn, Bertholdt, Delitzsch, Kleinert, soutiennent au contraire que Sophonie n'a prophétisé qu'après cette date. A un endroit (3), le prophète parle contre « les fils du roi » ; il n'a pu le faire, en concluent les auteurs que nous venons de citer, qu'à l'époque où les deux fils aînés de Josias, Joachaz et Joiakim (4) étaient assez grands pour que leur conduite eût pu être stigmatisée et menacée d'un châtement. Mais le texte n'est pas si précis qu'on veut bien le dire. L'auteur veut seulement annoncer que le jugement et la condamnation frapperont toutes les classes de la société, même les plus élevées (5).

Une autre raison, qui semble plus forte, a été donnée par Kleinert en faveur de cette seconde opinion. Sophonie cite souvent la Loi et certainement le Deutéronome (6), et les cite de manière à montrer que le peuple devait certainement les bien connaître (7). Il n'aurait pu en être ainsi à l'époque où la loi était oubliée, c'est-à-dire avant la découverte du livre de la loi. Ces citations trouvent au contraire leur explication dans la profonde impression que fit sur le peuple la lecture de la loi retrouvée (8). Bien plus, dit Kleinert, le livre tout entier semble comme une promulgation de la réforme royale. En outre par des références locales, Sophonie (9) semble présupposer l'existence de la prédiction de la prophétesse Hulda (10). Si l'on s'étonnait que quelques restes du culte de Baal aient subsisté dans cette période de réforme et de rénovation, nous savons par les livres des Rois (11), que, même après la dix-huitième année de son règne, Josias eut encore fort à faire pour l'extirpation de l'idolâtrie (12).

Peut-on trouver un renseignement plus précis dans le passage relatif à Ninive (13)? Sans doute le prophète semble bien dire clairement que la ville n'est pas encore détruite. Mais nous ignorons l'année précise de cette destruction. Les opinions se partagent entre 625, date donnée par Abydène et le Syncelle, et suivie par quelques modernes, Keil entre autres,

(1) Chap. II, 43.

(2) Reinke, *Der Prophet Zephanja*, Monster. 1868, in-8, p. 8, hésite entre l'opinion de Keil et celle d'Ewald.

(3) Soph. I, 8.

(4) Munk, *Palestine*, p. 340, note.

(5) S'il faut prendre l'expression « les fils du roi » à la lettre, on peut supposer que ces deux enfants, qui, entre la 42<sup>e</sup> et la 48<sup>e</sup> année du règne de leur père, avaient, l'un de 6 à 12, l'autre de 4 à 10 ans, II Rois, xxiii, 31, 36, se sont, dès leur bas âge, attiré le blâme, entre autres en portant des vêtements étrangers. Kuenen, *op. cit.*, p. 454, note. Mais cette réponse ne satisfait guères.

(6) Cfr. I, 13, 45, 47 ; II, 2, 5, 7, 44 ; III, 5, 49, 20

(7) V. particulièrement, III, 49 et 20.

(8) IV Rois, xxiii, 4 et suiv.

(9) Cfr. I, 48.

(10) III Rois, xxii, 46 et suiv., 49 et suiv.

(11) IV Rois, xxiii, 34.

(12) Cfr. Ezech. viii, 42.

(13) Soph. II, 43.

et 606 ou 605, date qui se trouve dans Eusèbe et S. Jérôme. Les sources assyriennes ne nous ont rien appris sur ce point, et rien non plus dans les monuments égyptiens ne peut aider à éclaircir la difficulté (1). Il paraît plus probable que la chute de Ninive ne se produisit qu'après la bataille de Mageddo (608) où mourut Josias (2).

On a aussi voulu voir dans un passage de Sophonie (3) une allusion aux invasions des Scythes et aux ravages que, d'après des auteurs classiques, Hérodote (4), etc., ils exercèrent dans l'Asie occidentale, vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Telle est l'opinion émise par Cramer, Eicchorn, Movers, Hitzig, Ewald, E. Meier.

Il est indubitable que les Scythes, dans une pointe hardie poussée vers l'Egypte (5), traversèrent la Syrie et la Palestine, vers 637 ou 634. Mais quand même Jérémie (6) les mentionnerait, ce qui est au moins douteux rien n'autorise à voir une mention analogue dans Sophonie. Aussi Küper, Maurer, Strauss, Delitzsch, Keil, Kleinert, Reuss, etc., sont-ils formellement opposés à cette opinion. Sophonie ne donne en effet, dit Keil, aucune désignation précise de l'ennemi (7); d'après le récit d'Hérodote, il est fort douteux que l'invasion des Scythes ait atteint le royaume de Juda; enfin la prophétie relative à la conquête et à la destruction de Jérusalem et des principales cités d'autres royaumes, n'a pas de rapport avec les incursions des Scythes, qui se contentaient de piller un pays, pour en emporter le butin, mais, comme des hordes sauvages qu'elles étaient, ne cherchaient pas autre chose (8).

On ne sait ni le lieu, ni la date de la mort du prophète (9).

L'Eglise l'honore le 3 décembre.

## II

### LE LIVRE DU PROPHÈTE.

I. *Contenu.* L'objet principal du livre de Sophonie est d'annoncer le grand jour du jugement, à la description duquel le premier chapitre est consacré, et ensuite les conséquences de ce jour, c'est-à-dire le salut qui en résultera.

On peut le diviser en trois parties, comme nous l'avons fait dans le commentaire (10), ou bien, avec Kleinert, admettre le plan suivant.

I. Exorde. 1, 1-6. Annonce du jugement du monde, et motif du jugement porté contre Israël, consistant dans la méchanceté actuelle.

(1) Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 3<sup>e</sup> édit., T. IV, pp. 286 et suiv.

(2) Dans ce cas les arguments invoqués par M. Reuss (V. plus haut) et par M. Vigouroux, *Manuel biblique*, T. II, p. 649, n'auraient plus de valeur.

3. Soph. III, 45.

4. *Histor.* I, 403, 404 et suiv.

5. *Ibid.* 405. — Cfr. Maspéro, *op. cit.*, p. 475.

6) VI, 20 et suiv.

7. I, 7, III, 45.

(8) *Einleit.*, § 98.

(9) Une tradition juive prétend que la tombe du prophète est sur le mont Liban, dans une caverne cachée. Rinke, *op. cit.*

(10) I, 1; II, 4-III, 8; III, 9-fin.

- II. Description du jugement, I, 7-18.  
 a. par rapport à ses objets. 7-13.  
 b. par rapport à son caractère terrible. 14-18.
- III. Exhortation à chercher Dieu. II, 1-3.
- IV. Annonce du jugement sur les nations païennes. II, 4-15.
- V. Description renouvelée de la misère sans remèdes de Jérusalem. III, 1-7.
- VI. Promesse du salut. III, 8-20.  
 a. Salut des païens après le jugement, 8-10.  
 b. Purification d'Israël, 11-13.  
 c. Salut d'Israël, 14-20.

Y a-t-il une connexion bien étroite entre chacune de ces parties? Assurément elle est difficile à saisir tout d'abord; mais elle finit par s'imposer. L'idée que l'auteur suit toujours, sans la jamais perdre de vue, est celle du grand jugement du monde, qui se produit d'abord par des jugements particuliers sur les nations païennes, puis par un jugement final sur ces mêmes nations, enfin par le jugement sur Israël; ces trois parties, en se réunissant, font la condition du salut (1).

II. *Authenticité et canonicité.* Elles n'ont jamais été contestées.

III. *Caractère historique du livre.* V. le § 1<sup>er</sup>, Vie du Prophète.

IV. *Rapports de Sophonie avec les autres prophètes.* On a souvent remarqué, dit le Dr Pusey (2), que chaque prophète se rattache à l'un ou plusieurs de ses prédécesseurs. Il emploie volontiers leur langage; il y choisit comme la ligne qui lui servira de tracé. Abdias se sert du langage de Balaam, de David, de Joël, d'Amos; Jérémie a bien des rapports avec Abdias, Nahum avec Jonas, Habacuc avec Isaïe et Michée. Plus peut-être que tous ceux qui ont écrit avant lui, Sophonie se sert des expressions des prophètes anciens (3). Et cela vient surtout de son sujet.

Sophonie n'avait pas pour mission de prédire un instrument quelconque du jugement de Dieu. Il prophétise la destruction, non le destructeur. Plus que tous les autres prophètes, il se met en dehors du temps, pour aller jusqu'à la fin du temps. Il prophétise ce qui sera, mais non quand ce sera et par qui ce sera.

Par suite de ce caractère, il recueille chez ses prédécesseurs, spécialement Isaïe, Joël, Amos, Habacuc, des expressions relatives au jugement à venir, ou à ce qui est encore son autre objet principal, l'amour de Dieu pour les restes de son peuple. Mais il ne le fait habituellement que fragmentairement et par allusions. Ainsi en prêchant à l'homme une soumission silencieuse envers Dieu, à cause du jugement divin qui approche, il mêle dans un verset (4), l'appel d'Habacuc (5) : « Soumettez-vous au Seigneur », et les paroles d'avertissement d'Isaïe, de Joël, d'Abdias : « Le jour du Seigneur est proche (6) ». Il réunit l'image du *sacrifice*, que Dieu

1) Cfr. Kleinert, Introduction à Sophonie, §. 4.

2) *The minor Prophets*, p. 441.

3) Bucer avait dit déjà : « Si cuncta quis desiderat secreta vatum oracula brevi dari compendio, brevem hunc Zaphanjam perlegat ».

(4) Soph. I, 7.

(5) Hab. II, 20.

(6) Is. XIII, 6; Joël, I, 15, IV, 15; Abd. 15.

commande, et le mot remarquable *consacré*, qu'il applique aux instruments choisis par Dieu. L'allusion n'est que dans ces seuls mots : « Sacrifice, consacré » ; le contexte dans lequel il les incorpore est très différent. Seule l'idée est la même ! Dieu tout-puissant s'offre à lui-même en sacrifice ceux qui se révoltent obstinément contre lui. Isaïe développe cette image beaucoup plus longuement (1) ; Jérémie s'en sert aussi avec une plus grande étendue à propos de la défaite de Necho sur l'Euphrate (2) ; Ezéchiel la développe avec une hardiesse toute autre (3). Quant à Sophonie, il condense l'image en quelques mots : « Le Seigneur a préparé un sacrifice, il a consacré des convives ». Il ajoute une image hardie : ceux que Dieu emploie sont ses convives, et c'est à cause de cela qu'il les consacre.

De même, par rapport au jour du Seigneur (4), il prend dans divers prophètes des expressions terrifiantes et les accumule. A Joël il prend : « Le jour de ténèbres et d'obscurité, le jour de nuages et d'épaisses ténèbres (5) » ; il y ajoute : « Le jour de la trompette et des cris de guerre », expression employée par Amos (6) à propos de la destruction de Moab. Et ces deux combinaisons se retrouvent, l'une dans un sens différent, l'autre avec une légère inflexion grammaticale, dans le livre de Job (7).

A Isaïe, Sophonie emprunte cette peinture caractéristique de l'idolâtrie de soi-même, qui amène les jugements de Dieu sur l'orgueil : « Elle s'assied avec assurance et dit en son cœur : Moi, et rien que moi (8) ». Quand Isaïe dit (9) : « Cette destruction qui a été résolue, le Seigneur Dieu des armées l'accomplira au milieu de toute la terre » ; Sophonie prend les deux premiers mots, et prononce avec plus de concision la même sentence (10). Il emploie les propres mots d'Isaïe (11) : « au-delà des rivières de Cush ».

De même il emprunte à Michée (12) des expressions qu'il fond dans une phrase toute différente de celle de ce prophète.

On peut relever aussi chez lui plusieurs emprunts au Deutéronome (13) ; nous les avons indiqués dans le Commentaire.

V. *Style du prophète*. Beaucoup de critiques modernes en ont parlé avec peu d'estime (14). Nulle part, dit Reuss (15), qui les résume, il ne s'élève au-dessus de la prose. On ne peut nier pourtant qu'il y ait chez lui beaucoup de fraîcheur et de vivacité, et que son style soit pur et aisé. Ewald dit même qu'il est souvent orné et mordant (16). La sévérité véhé-

(1) Is. xxxiv, 6.

(2) Jér. xlvj, 10.

(3) Ezéch. xxxix, 17.

(4) Soph. i, 15, 16.

(5) Joël, ii, 2.

(6) Am. ii, 2.

(7) Job xxxviii, 27, xv, 24.

(8) Soph. ii, 15 ; Is. xlvii, 8.

(9) Is. x, 23. Cfr. xxxviii, 22.

(10) Soph. i, 3.

(11) Is. xviii, 1, Soph. iii, 40.

(12) Mich. iv, 6 ; Soph. iii, 49.

(13) Cfr. Soph. i, 13. Deut. xxviii, 30, 39 ; Soph. i, 17, Deut. xxviii, 29.

(14) Eichhorn, de Wette, Stehelin, etc.

(15) *Les Prophètes*, T. 1, p. 364.

(16) Il renvoie à ii, 4, 2, iii, 14, 18.

mente de son style, dit Kleinert, a mérité à son livre d'être appelé le *Dies iræ* de l'Ancien Testament.

## III

## PROPHÉTIES MESSIANIQUES DE SOPHONIE.

Le livre de Sophonie, dit Delitzsch (1), est la conclusion du type isaïen de la prophétie, qui est ici de plus en plus réduite à un compendium. Après le châtement vient la miséricorde, pour laquelle il prépare la voie. Quand la coupe de la colère est vidée, l'amour en sort. Dans la description de la restauration d'Israël, le prophète emploie les expressions les plus tendres; dans les discours qui concernent Dieu, il se sert des anthropomorphismes de l'amour humain. Mais la personne du Messie n'apparaît pas chez lui. Le roi divin disparaît devant Dieu le roi (2). Aussi longtemps que le Messie n'est pas encore reconnu comme le médiateur du salut, l'espérance messianique disparaît nécessairement devant l'espoir de la venue de Jéhovah, le Dieu du salut.

On peut cependant, avec M. l'abbé Bodin (3) et M. Richou (4), voir dans la dernière partie des prédictions de Sophonie, l'annonce de l'établissement de l'Eglise, et la vue des peuples accourant en foule des régions lointaines pour offrir leurs prières au vrai Dieu. « C'est la préparation à recevoir un *sauveur*, dans le premier avènement, qui nous rendra le *juge* favorable à son second avènement (5) ».

## IV

## BIBLIOGRAPHIE (6).

I. *Catholiques*. Nous ne connaissons que le Commentaire de REINKE, cité plus haut.

II. *Protestants*. LUTHER (7), qui a été traduit en allemand par Agricola; BUCER (8); LAREN (9); GEBHARD (10); NOLTEN (11); VON COELNN, *Spicilegium observationum exeget. criticar. ad Zephanjæ vaticinia* (12), JUSTI (13); STRAUSS (14).

(1) *Messianic prophecies of the old Test.*, éd. citée, p. 77.

(2) Soph. III, 15.

(3) *Les livres prophétiques*, Paris, 1845, T. II, p. 425.

(4) *Op. cit.*, p. 403.

(5) *Ibid.*

(6) Sur les anciennes versions, Cfr. Reinke, *op. cit.*, pp. 15 et suiv.

(7) *Opera latina*, éd. de Wittemb., T. IV, p. 508.

(8) Strasbourg, 1528, in-8.

(9) *Tuba Zephanie*, Magdebourg, 1653, in-8.

(10) Gryphiswald, 1701-1702, in-4.

(11) Francfort, 1749, 1724, in-8.

(12) Vratislaviæ, 1818.

(13) Marbourg, 1838, in-8.

(14) Berlin, 1843, in-8.

Citons encore P. HÖCKE, *Zergliedernde Auslegung der Propheten... Zephanjah* (1); C.-T. ANTON, *Versio cap. iij Prophetæ Zephaniæ cum nova §. 18 interpretatione* (2); J. A. HERWIG, qui a donné un essai d'explication du prophète (3); les sermons de CÆSAR (4).

---

(1) Francfort, 1710, in-4.

(2) 1811, in-4.

(3) Dans l'*Archiv de Bengel*, T. I, p. 3.

(4) Wiltemberg, 1603.

# PROPHÉTIES DE SOPHONIE

## CHAPITRE I

Titre de la prophétie (v. 1). — Dieu annonce, par son prophète la ruine de Jérusalem et du royaume de Juda; il rappelle les crimes qui nécessitent cette catastrophe (vv. 2-9). — Sophonie décrit ensuite la fureur des Chaldéens, l'angoisse de ses concitoyens et la fin misérable de tout le royaume (vv. 10-18).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Sophoniam filium Chusi, filii Godoliae, filii Amariae, filii Ezechieae, in diebus Josiae, filii Amon regis Judae.

2. Congregans congregabo omnia a facie terrae, dicit Dominus.

3. Congregans hominem et pecus, congregans volatilia caeli et pisces maris : et ruinæ impiorum erunt : et disperdam homines a facie terrae dicit Dominus.

1. Parole du Seigneur, qui fut adressée à Sophonie fils de Chusi, fils de Godolias, fils d'Amarias, fils d'Ezéchias, au temps de Josias fils d'Amon roi de Juda.

2. Je rassemblerai tout sur la face de la terre, dit le Seigneur.

3. Je rassemblerai les hommes et les animaux, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer; je ruinerai les impies, et je ferai disparaître les hommes de dessus la terre, dit le Seigneur.

### I. Menace de jugement sur le monde en général et sur Juda en particulier. 1.

CHAP. I. — 1. — *Verbum Domini quod factum est.* V. Michée, I, 1. — *Ad Sophoniam...* V. la préface, p. 347. — *In diebus Josiae...* « Considera quod nequaquam ut supra (dans les titres des prophéties d'Osée et d'Amos) reges decem tribuum, id est, reges Israel ponantur; sed reges tantum Judae. Jam enim decem tribus ab Assiriis sub rege Ezechia, patre Manasse, deductæ fuerant in captivitatem. Extremum quippe regnum duarum tribuum, quæ vocabantur Juda et Benjamin, sub Josia fuisse, nulli dubium est. Illo enim interfecto filii ejus, qui postea regnaverunt, et nepotes, non tam regnasse credendi sunt, quam ludibrio habiti fuisse ab Ægyptio rege, et Chaldæis, et variis captivitatibus mortibusque cruciati. Quia igitur populus poterat se excusare in regibus malis, et dicere : nos volumus servire Deo, sed prohibemur a regibus, datur rex justus, quo zelante

zelum Domini, et populo nihilominus in idolorum cultu perseverante justa iræ causa profertur a Domino, et prophetatur de eversione Jerusalem, et captivitate Juda, et victoria Nabuchodonosor ». S. Jérôme.

2. — *Congregans congregabo.* קָרַב, qui veut dire recueillir, a aussi le sens d' enlever, et par suite celui de perdre, Jug. XVIII, 25. C'est ainsi qu'il faut l'interpréter ici : Dieu, dans sa colère, est décidé à tout détruire. — *Omnia a facie terræ.* Le v. 3 va préciser ce qui est dit ici d'une manière générale. Il s'agit de la terre tout entière et non seulement du royaume de Juda. — *Dicit Dominus.* Le prophète ne parle pas en son nom, il n'est que l'interprète des ordres divins.

3. — *Congregans.* V. v. 2. — *Hominem... et pisces maris.* Osée, IV, 3 et Jérémie, IV, 25, IX, 9, décrivent, en termes à peu près semblables, l'extrême désolation de la terre. — *Et ruinæ impiorum erunt.* Litt. « et les offenses avec les pécheurs », ou « les scan-

4. J'étendrai ma main sur Juda et sur tous les habitants de Jérusalem : et j'exterminerai de ce lieu les restes de Baal, les noms de ses ministres ainsi que ses prêtres,

5. Et ceux qui adorent sur les toits l'armée du ciel, qui adorent le Seigneur, qui jurent en son nom, et qui jurent par Melchom.

6. Ceux qui s'éloignent du Seigneur et ne marchent pas après lui, qui ne cherchent pas le Seigneur et ne tâchent pas de le trouver.

7. Demeurez en silence devant le Seigneur Dieu, car le jour du Seigneur est proche, car le Seigneur a préparé la victime, il a consacré ses invités.

4. Et extendam manum meam super Judam, et super omnes habitantes Jerusalem : et disperdam de loco hoc reliquias Baal, et nomina ædituorum cum sacerdotibus ;

5. Et eos qui adorant super tecta militiam cœli, et adorant et jurant in Domino, et jurant in Melchom.

6. Et qui avertuntur de post tergum Domini, et qui non quæsierunt Dominum, nec investigaverunt eum.

7. Silete a facie Domini Dei : quia juxta est dies Domini, quia præparavit Dominus hostiam, sanctificavit vocatos suos.

dales avec les impies ». כַּשְׁלוֹת sont tous les objets qui se rapportent à l'idolâtrie, toutes les œuvres d'impunité et d'offense envers Dieu, les σκάνδαλα de S. Matth. xiii, 41. — *Disperdam homines...* A cause de leurs péchés.

4. — La menace dirigée jusqu'ici contre le monde en général, est maintenant précisée contre Juda. — *Extendam manum meam.* Ces mots sont souvent employés lorsque le Seigneur menace de punir : Cfr. Exod. xv, 12 ; Is. v, 25, xiv, 27 ; Jérém. li, 25 ; Ezéch. vi, 14, xiv, 8, xvi, 27, xxv, 7, xxxv, 3. — *Super Judam,* sur tout le royaume et non pas seulement sur la tribu de Juda. — *Et super omnes habitantes Jerusalem,* plus coupables que le reste de la nation, parce qu'ils avaient le temple au milieu d'eux. — *Disperdam de loco hoc reliquias Baal.* Tout ce qui est consacré à Baal et à son culte, et que les rois de Juda n'ont pas détruit. Sur Baal, V. Osée, ii, 7 et 15, et sur son culte, IV Rois, xiiii, 5 et suiv. LXX : τὰ ἰδωμένα τῆς Βαβλ. — *Et nomina ædituorum* Les noms, c'est-à-dire, la mémoire. כַּרְכִּיּוֹם a été expliqué Os. x, 5. Ce ne sont pas les prophètes de Baal, mais les prêtres attachés au culte idolâtrique de Jéhovah, et à celui des hauts lieux. Le nom est probablement le terme dont on se sert en Syriaque pour désigner le prêtre ; les Hébreux l'auront appliqué aux prêtres des idoles parce que les Syriens étaient idolâtres. — *Cum sacerdotibus.* Ces prêtres sont ou des prêtres des idoles, ou des prêtres de Jéhovah. Dans cette seconde supposition, ils seraient condamnés par Dieu à cause de leurs vices et

de leurs crimes, que Sophonie leur reproche plus bas, iii, 4, comme le fait de son côté Jérémie, ii, 8, 23, vii, 9, xi, 13, 17.

5. — *Et eos qui adorant super tecta militiam cœli.* Le culte des étoiles était en partie le culte de Baal, dans lequel le soleil, la lune et les étoiles étaient adorés comme les œuvres des puissances de la nature vénérées dans Baal et Asherah ; en partie le sabéisme, ou le pur culte des astres, adorés comme régulateurs de la nature et directeurs de toutes les choses terrestres. Ce culte avait lieu sur les toits, V. la note sur Jérém. xix, 13, au moyen d'encensements, ibid., et aussi de sacrifices, IV Rois, xxiii, 12. Il était très répandu au temps de Jérémie, i. c. et xxxii, 29, et Josias es-aya de le détruire, IV Rois xxiii, 12. — *Et adorant et jurant in Domino, et jurant in Melchom.* Litt. ils jurent à la fois par Jéhovah et par leur roi. Ce roi, c'est Baal, qui, dans les inscriptions phéniciennes est souvent appelé roi. Le prophète accuse aussi ceux qui joignent au culte de Jéhovah le culte des idoles, comme Elie le reprochait aux Israélites, III Rois, xviii, 21 ; Jurer signifie ici se consacrer au culte de Dieu ; Cfr. Ps. cxxxii, 2 ; II Paral. xv, 14 ; Is. xix, 18.

6. — *Et qui avertuntur de post tergum Domini...* Cfr. Is. xlii, 17. Le verset est dirigé contre les indifférents, qui ne s'inquiètent pas de Dieu, et qui n'ont aucun souci de le chercher. Sur l'expression « chercher Dieu », Cfr. Os. x, 12 et Ps. xiii, 2.

7. — Sur tout ces criminels le jugement arrivera bientôt. — *Silete a facie Do-*

8. Et erit : In die hostiæ Domini, visitabo super principes, et super filios regis, et super omnes qui induti sunt veste peregrina :

9. Et visitabo super omnem, qui arroganter ingreditur super limen in die illa : qui complent domum Domini Dei sui iniquitate et dolo.

10. Et erit in die illa, dicit Dominus, vox clamoris a porta piscium, et ululatus a secunda, et contritio magna a collibus.

8. Au jour de la victime du Seigneur, je visiterai les princes, les fils du roi, et tous ceux qui sont revêtus de vêtements étrangers :

9. Et je visiterai tous ceux qui entrent insolemment dans les maisons et qui remplissent d'iniquité et de tromperie la maison du Seigneur leur Dieu.

10. En ce temps-là, dit le Seigneur, on entendra de la porte des poissons un grand cri, et de la seconde porte des hurlements, et le bruit d'un grand carnage du haut des collines.

*mini Dei.* Craignez Dieu qui punit l'impiété; V. Habac. II, 20. LXX : εὐλαβείθε. — *Quia juxta est dies Domini.* Le temps fixé par Dieu pour votre châtement approche, Cfr. Joël. I, 15. Sur le jour de Jéhovah, V. Is. XIII, 6; Ezéch. xxx, 3. — *Quia præparavit Dominus hostiam.* Le jugement avec le châtement qui en est la conséquence, est considéré comme un sacrifice; cette idée est empruntée à Is. xxxiv, 6; Cfr. Jérém. XLVI, 10 et Ezéch. XXXIX, 17. La victime qui sera offerte en sacrifice est la nation juive. — *Sanctificavit vocatos suos.* Ces invités de Dieu ne sont pas les oiseaux de proie et les bêtes féroces, que Jéhovah appelle à dévorer les cadavres des impies, comme dans Ezéch. XXXIX, 17, ce sont les nations que Dieu a sanctifiées pour faire la guerre à Israël. Jérém. X, 25. De même les nations appelées à faire la guerre à Babylone sont appelées les sanctifiés de Jéhovah, dans Is. XIII, 3; Cfr. Jérém. XXII, 7.

8. — Les pécheurs de toute condition et de tout rang seront atteints, et personne n'échappera au châtement. — *Et erit,* et il arrivera. — *In die hostiæ Domini.* C'est Dieu qui parle, le nom est donc employé au lieu du pronom, comme Lam. III, 66; Cfr. Nomb. X, 29. — *Visitabo,* expression souvent employée dans le sens de punir... — *Super... filios regis.* Non seulement les fils de Josias, mais les fils des anciens rois, et en général les princes du sang. Le roi n'est pas nommé, parce que Josias était pieux et craignait Dieu. IV Rois, XXII, 19, 20; II Paral. XXXIV, 27, 28. — *Omnes qui induti sunt veste peregrina.* Suivant le Targum, Rashi, S. Jérôme, ce sont les vêtements portés pendant le culte idolâtrique; suivant Grotius, des habits interdits par la loi, Deut. XXII, 5, 11, qui défend aux hommes de prendre des vêtements de femme et vice-versa; ce sont tout simplement, disent Dru-

sus, Keil, etc., des vêtements étrangers. Ceux qui les portent témoignent par cela même des inclinations étrangères de leur cœur.

9. — *Omniem qui arroganter ingreditur super limen.* On a voulu voir dans ces mots, dit Pusey, une allusion à la coutume idolâtrique d'Ashdod (Azoth), qui défendait de fouler aux pieds le seuil du temple de Dagon. C'eût été une étrange infatuation de l'idolâtrie, si le peuple de Dieu avait adopté un acte de superstitieux respect pour une idole dont la puissance divine avait montré si complètement le néant. Il est vrai que rien n'étonne de la part de ceux qui adorent les idoles. Mais cette superstition ne se pratiquait probablement que dans Azoth, et le culte de Dagon ne semble pas avoir fasciné les Juifs, comme celui de Baal. Puis, comment Sophonie, pour indiquer une superstition assez extraordinaire, aurait-il employé une expression qui dit absolument le contraire; il dit en effet : ils sautent sur le seuil, et non par dessus le seuil. En rapprochant ces mots de la seconde partie du verset, qui condamne ceux qui remplissent de biens au moyen de la violence, la maison de leurs maîtres, on voit que ces mots expliquent les premiers, et que le prophète condamne ceux qui, tout entiers à satisfaire les instincts avides de leurs maîtres, pillent sans scrupules les maisons des autres, en en franchissant le seuil par la violence et pour le vol. — *Domum Domini Dei sui.* Litt. « la maison de leur maître ». S. Jérôme a suivi la traduction des LXX, qui est inexacte, dit Reinke, car rien ne laisse supposer dans ce passage qu'il soit question du temple de Jérusalem. — *Iniquitate et dolo,* par des moyens injustes et par le vol. Cfr. Jérém. V, 27.

10. — *Et erit in die illa,* au jour du châti-

11. Hurlez, habitants du Mortier; tout le peuple de Chanaan sera réduit au silence; ces gens couverts d'argent seront exterminés.

12. En ce temps-là je visiterai Jérusalem avec des lampes, et je visiterai dans ma colère ceux qui sont enfoncés dans leur lie, qui disent en leur cœur : Le Seigneur ne fera ni bien ni mal.

13. Leurs richesses seront pillées,

11. Ululate, habitatores Pilæ : conticuit omnis populus Chanaan, disperierunt omnes involuti argento.

12. Et erit in tempore illo : scrutabor Jerusalem in lucernis : et visitabo super viros defixos in fœcibus suis : qui dicunt in cordibus suis : Non faciet bene Dominus, et non faciet male.

13. Et erit fortitudo eorum in di-

ment, annoncé déjà aux *xxv. 7 et 8.* — *Dicit Dominus. V. 2.* — *Vox clamoris.* Un long et triste cri d'angoisse et de terreur. — *A porta piscium.* Cette porte, ainsi appelée, parce qu'il y avait dans son voisinage, *V. le Targum de II Paral. xxxiii, 44,* un marché au poisson, apporté du lac de Tibériade ou de Jaffa, se trouvait. d'après *Nehem. iii, 3, xii, 39, Cfr. II Paral. xxxiii, 44,* dans la partie est du mur qui entourait la ville basse au nord. Elle ne figure pas sur le plan de Jérusalem ancienne de *M. Annessi,* mais on la trouve sur les plans de *Lewin, Sepp, de Vogué, Caspari, Furrer,* qui l'identifie avec la porte de Benjamin. D'après *M. de Vogué,* elle était tout à côté de la tour *Antonia.* *Cfr. Zimmermann, Karten und plane des alten Jerusalem, Bâle, 1876, in-f<sup>o</sup>, pl. IV.* — *A secunda.* C'est la partie de la ville que *Néhémie, xi, 9,* appelle aussi « la seconde ville », la ville basse sur la colline d'Acra. Elle était appelée seconde par comparaison avec la ville primitive de David sur le mont *Moriah.* A cause même de sa situation, qui n'était pas défendue naturellement comme les autres côtés de Jérusalem, c'est par là sans doute qu'on attendait l'attaque de l'ennemi. — *Contritio magna.* Il faut suppléer le mot cri : on entendra une clameur semblable à celle qui s'entend dans une ville prise d'assaut. — *A collibus.* Non pas *Sion et Moriah,* parce que c'est évidemment du centre de la ville et de sa citadelle, qui sera prise la dernière, qu'on entendra ces cris, mais des collines qui entourent la ville basse, *Bezetha, Gareb,* etc. *Cfr. Jérém. xxxi. 39. Keil.*

14. — *Habitatores Pilæ.* *S. Jérôme* traduit *בִּיתָה*, « *machthesh* », par mortier, et pense que c'est la vallée de *Siloam,* qui est désignée ainsi : « *Dicat aliquis intellexisse se quid significat pila, sed scire velle cur in præsentibus loco assumpta sit. Quia semel est descriptio captæ urbis, et dicitur : vox clamoris a porta piscium... nunc idem descriptionis ordo servatur, et de ululatu dicitur eorum, qui habitant in valle Siloæ. Et pulchre Scriptura non*

*dixit : qui habitatis in valle, qui habitatis in gurgustio, sed qui habitatis in Pila, quod scilicet, quomodo frumenta, feriente desuper vecte, contundentur; ita de porta piscium et de porta secunda, et de collibus prouens in vos decurret exercitus.* » Les commentateurs, qui s'accordent à penser que le mot mortier désigne une localité de Jérusalem, s'accordent moins sur la localité désignée. Pour quelques-uns, *Keil, Kleinert,* etc., c'est le *Tyropæon;* pour *Pusey,* c'est la partie de cette vallée comprise entre la seconde muraille au nord et la première au sud. — *Continuit omnis populus Chanaan.* Il est détruit. Selon *Ewald,* ce sont ces petits marchands qui ne pensent qu'au gain, et qui sont ici appelés par moquerie des *Phéniciens, Os. xii, 8,* tout comme le quartier où ils demeurent tous ensemble, selon la coutume de l'Orient, est appelé le mortier, parce que le son du mortier s'y fait spécialement entendre. — *Disperierunt omnes involuti argento.* Les marchands sont ainsi appelés parce qu'ils portent habituellement avec eux une grande quantité d'argent. « *Qui tantas habebant opes, ut se quasi involutos et septos suis divitiis æstimarent.* » *S. Jérôme.*

12. — *Et erit in tempore illo. V. 2.* 10 — *Scrutabor Jerusalem in lucernis.* Rien ne sera caché pour Dieu, rien ne lui échappera. *Cfr. Luc, xv, 8.* — *Viros defixos in fœcibus suis.* Façon de parler proverbiale, employée aussi par *Jérémie, xlviii, 44,* et qui indique l'insouciance morale et religieuse. *V. la note sur ce passage de Jérémie.* — *Qui dicunt.* Ils pensent en eux-mêmes qu'il n'y a pas de Dieu, et que ce n'est pas sa Providence qui gouverne et dirige le monde, mais que tout se fait par hasard ou suivant de pures lois naturelles. Sans nier positivement l'existence de Dieu, ils se refusent, dit *Keil,* à admettre son gouvernement sur le monde. ils mettent *Jéhovah* au rang des idoles inanimées qui ne font ni bien ni mal, *Is. xli, 23; Jérém. x, 15.*

13. — *Erit fortitudo eorum in direptionem.* Ce qui leur appartient, leurs propriétés, leurs

reptionem, et domus eorum in desertum : et ædificabunt domos : et non habitabunt et plantabunt vineas, et non bibent vinum earum.

*Amos. 5, 11.*

14. Juxta est dies Domini magnus, juxta est et velox nimis : vox diei Domini amara, tribulabitur ibi fortis.

15. Dies iræ dies illa, dies tribulationis et angustiarum, dies calamitatis et miseriarum, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis,

*Jer. 10, 6; Joel. 2, 11, 8; Amos. 5, 18.*

16. Dies tubæ et clangoris super civitates munitas, et super angulos excelsos.

17. Et tribulabo homines, et ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt : et effundetur sanguis eorum sicut humus, et corpora eorum sicut stercora.

et leurs maisons seront dévastées : ils bâtiront des maisons, et n'y demeureront pas ; ils planteront des vignes, et ils n'en boiront pas le vin.

14. Le grand jour du Seigneur est proche, il est proche, il avance rapidement ; le bruit du jour du Seigneur est terrible, le puissant y sera accablé.

15. Ce jour sera un jour de colère, un jour de tristesse et d'angoisse, un jour de calamité et de misère, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuage et de tempêtes,

16. Un jour de trompettes et d'alarmes contre les villes fortes et les tours élevées.

17. Je frapperai les hommes, et ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur : leur sang sera répandu comme de la boue, et leurs cadavres seront comme du fumier.

richesses seront la proie de l'ennemi. — *Domus eorum in desertum.* Leurs maisons seront pillées et détruites. — *Ædificabunt domos et non habitabunt...* Cfr. des menaces semblables dans Amos, v, 11 ; Mich. vi, 15 ; Deut. xxviii, 39 ; Levit. xxvi, 32, 33. Des promesses contraires se lisent dans Is. Lxv, 22.

14. — Ce jugement ne tardera pas à être exécuté. — *Juxta est dies Domini.* V. 7. — *Magnus.* Cfr. Joël, ii, 11. — *Et velox nimis.* Il arrive rapidement. — *Vox diei Domini amara.* Au jour où Jehovah punira les impies l'air sera rempli de cris terribles et désespérés. Les plaintes seront d'autant plus amères qu'il n'y aura pas de salut possible, et qu'il faudra nécessairement succomber sous les coups des ennemis. — *Tribulabitur ibi fortis.* Alors, שם, comme Ps. xiii, 5, les guerriers les plus courageux succomberont.

15. — Ce jour du châtement est décrit avec les termes les plus tristes, la liturgie de l'Eglise les a empruntés presque en entier pour peindre le jour du jugement en général. — *Dies iræ.* Cfr. Is. ix 18. — *Dies tribulationis et angustiarum.* Cfr. Job, xv, 24. — *Dies calamitatis et miseriarum.* Cfr. Job,

xxx, 3. — *Dies tenebrarum et caliginis.* V. Joël, ii, 2. — *Dies nebulæ et turbinis.* Deut. iv, 11. Cfr. Habac. iii, 11.

16. — *Dies tubæ et clangoris.* Le son de la trompette, dit Kleinert, annonce les fêtes du Seigneur, Nombr. xxix, 1 et suiv. ; il est le signal de la proclamation de la puissance de Dieu sur le peuple pécheur, Os. viii, 4 ; il est aussi le signal de la destruction, Amos, ii, 2. Ces trois sens se réalisent, surtout le dernier, au jour du jugement de Dieu ; Cfr. Jos. vi, 5. — *Super civitates munitas.* Derrière les remparts de ses villes, le peuple coupable se figure vainement qu'il est en sûreté ; Cfr. Mich. v, 10. — *Super angulos excelsos.* Les tours qui sont élevées aux angles des murs. Cfr. II Paral. xxvi, 15.

17. — Les pécheurs périront alors sans secours et sans espoir. — *Tribulabo homines.* הוצרתי, je sévèrerai ces hommes. Ce mot rappelle la menace du Deut. xxviii, 52 ; Cfr. Jérém. x, 48 ; Nehem. ix, 27 ; II Paral. xxviii, 22. — *Ambulabunt ut cæci.* Ils chercheront le moyen de sortir du danger sans le trouver ; Cfr. Deut. xxviii, 29 ; Job, v, 41, xii, 25 ; Is. lix, 40. — *Quia Domino peccaverunt.* Parce qu'ils ont transgressé les commandements de Dieu et se sont livrés à l'i-

18. Leur or et leur argent ne les pourra pas délivrer au jour de la colère du Seigneur. Au feu de sa colère toute la terre sera dévorée, parce qu'il se hâtera d'exterminer tous ses habitants.

*Ezech. 7, 19; Infr. 5, 8.*

18. Sed et argentum eorum, et aurum eorum non poterit liberare eos in die iræ Domini : in igne zeli ejus devorabitur omnis terra, quia consummationem cum festinatione faciet cunctis habitantibus terram.

## CHAPITRE II

Le prophète exhorte ses concitoyens à purifier leur conscience (v. 4-3). — Il prédit ensuite le châtement qui doit les frapper aux Philistins (v. 4-7), — aux Moabites et aux Ammonites (v. 8-11), — aux Ethiopiens (v. 12), enfin aux Assyriens et aux Ninivites, à cause de leur conduite envers le peuple de Dieu (v. 13-15).

1. Venez, assemblez-vous, nation indigne d'amour,

1. Convenite, congregamini, gens non amabilis,

dolâtrie ; V. les v. 4-12. S. Jérôme qui met l'accomplissement de la prophétie dans le siège de Jérusalem par les Romains, dit : « Hæc passi sunt, quia Domino, id est Dei Filio, peccaverunt. Nam quia fuderunt sanguinem prophetarum et sanguinem Christi, fusus est sanguis eorum... » — *Sicut humus*. Litt. « comme de la poussière ». On ne fera aucun cas de la vie humaine, et on répandra le sang avec la plus grande facilité. — *Et corpora eorum sicut stercora*. « Corpora eorum remanebunt insepulta sicut stercora super faciem terræ ». S. Jérôme.

18. — *Sed et argentum eorum...* L'or et l'argent qu'ils prodigueront aux ennemis ne pourront les sauver. Cfr. la même menace dans Ezéch. vii. 19; Cfr. Is. xiii, 17; Jérém. iv, 30. — *In igne zeli ejus*. Dans l'ardeur de sa colère; Cfr. Ezéch. xxxviii, 19. Les mêmes paroles se trouvent aussi plus bas, iii, 8. — *Omnis terra*. Par ces mots nous pouvons entendre tout le pays de Juda, si nous nous rapportons à ce qui les précède immédiatement. Mais si nous rappelons, dit Keil, qu'au commencement de la prophétie, le jugement menace toute la terre, et qu'on revient ici au point de départ, il n'y aura pas à douter que le prophète ne parle de la terre toute entière. — *Consummationem cum festinatione faciet...* Nouvelle annonce de la venue prochaine du châtement

II. Exhortation au repentir, en vue du jugement, II, 1-III, 8.

CHAP. II. — 1. — Le prophète invite ses concitoyens à se convertir. — *Convenite*. *התקוששו*. Ce mot a été très diversement interprété. Selon Rosenmüller, il signifie : faites une recherche en vous-mêmes, examinez-vous. D'après Ewald, il doit se traduire : pâlissez; *קשש*, dit ce critique, comme le syriaque *Kash*, et l'arabe *Kashsha*, signifie ce qui est gris, pâle. Avec Keil, nous retenons la traduction de la Vulgate : réunissez-vous les uns aux autres pour vous examiner et vous convertir. — *Congregamini*. *וקשושו*, et cherchez les autres pour les amener au repentir. LXX. *συνάχθητε καὶ συνδέθητε*. « Id est, estote vobis caritatis vinculo copulati ». S. Jérôme. — *Gens non amabilis*. *לא נכרך* est difficile à expliquer; il peut indiquer une nation qui ne désire pas s'améliorer et qui ne tient pas à rechercher ses fautes. Ainsi les LXX : *ἀπαθέουον*. Grotius, Gésenius, Ewald, Keil, etc., prennent le mot dans son sens primitif de pâlir, devenir blanc de honte, Cfr. xxix, 22, sens qui est favorisé par iii, 15. Ce serait donc une nation sans pudeur à laquelle Sophonie s'adresserait. « Quæ amore Dei indigna est. Sive : gens inerudita de qua dicitur in Deuteronomio, xxxii, 6 : *Populus stultus et non sapiens*. Et

2. Priusquam pariat jussio quasi pulverem transeuntem diem, antequam veniat super vos ira furoris Domini, antequam veniat super vos dies indignationis Domini.

3. Quærite Dominum, omnes mansueti terræ, qui judicium ejus estis operati : quærite justum, quærite mansuetum : si quomodo abscondamini in die furoris Domini.

4. Quia Gaza destructa erit, et Ascalon in desertum, Azotum in meridie ejicient, et Accaron eradicabitur.

5. Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum : verbum

2. Avant que le décret n'enfante ce jour terrible, comme un tourbillon de poussière, avant que la fureur du Seigneur n'éclate sur vous, avant que sa colère ne fonde sur vous.

3. Cherchez le Seigneur, vous, humbles de la terre, qui agissez selon ses préceptes ; cherchez la justice et la douceur, afin de trouver un abri au jour de la colère du Seigneur.

4. Car Gaza sera détruite, Ascalon deviendra un désert, Azot sera chassée en plein midi, et Accaron sera déracinée.

5. Malheur à vous qui habitez la côte de la mer, peuple de perdus,

in Jeremia, II, 30 : Sine causa percussi, filios vestros, disciplinam non recepistis ». S. Jérôme. Cfr. Jér. VII, 28.

2. — *Priusquam pariat jussio quasi pulverem transeuntem diem.* « Antequam fiat quod prophetatum est, antequam præceptum sequatur effectus [quod ita facile veniet, quasi pulvis pertransiens], antequam super vos furor Domini compleatur ». S. Jérôme. — *Ira furoris.* Cfr. Nomb. XXV, 4, V. aussi I, 7, 14. Dieu donne comme un dernier avertissement afin de ne pas être forcé plus tard de punir. Il effraye pour amener à la pénitence.

3. — *Quærite Dominum.* V. I, 6. — *Omnes mansueti terræ.* Les Juifs doux, humbles, pacifiques, Amos, II, 7 ; Is. XI, 4 ; Ps. XXXVI, 41, ceux qui font la volonté de Dieu. « Humilis terræ appellatur, qui non humilitate, quæ virtutem sonat, sed peccatis humiliatus est, nec potest cum Christo dicere ; Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde, Matth. XI, 29. Omnis enim qui se humiliat, exaltabitur. Et in alio loco sermo ad sanctum dirigitur : quanto major fueris, tanto magis humilia teipsum, et coram Deo invenies gratiam, Eccl. III. Qui autem peccatis humiliatus est, et aggravatus est conscientia delictorum, ac loquitur : Sicut onus grave, gravatus sum super me, Psal. XXXVII, 5, iste debet audire : Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos, Matth. XI, 28 ». S. Jérôme. — *Qui judicium ejus estis operati.* Ceux qui cherchent à accomplir toutes les prescriptions de la Loi, et qui aiment Dieu, puisque l'amour est l'accomplissement de la Loi, Rom. XIII, 10. — *Quærite justum... mansuetum.* Cherchez l'équité, l'humilité. Cfr. Matth. XI, 29. — *Si quomodo*

*abscondamini...* Peut-être dans ce cas échapperez-vous au malheur commun. Cacher a souvent le sens de protéger ; V. Is. XXVIII, 15 ; Ps. XXVI, 5.

4. — L'exhortation qui précède est fortifiée par l'annonce de la venue du jugement sur les païens. Le prophète annonce d'abord la destruction des Philistins. — *Gaza destructa erit.* Litt. « Gaza sera abandonnée » de ses habitants. Sur cette ville, V. Amos, I, 6. Il y a un jeu de mots dans l'original : 'Azzah 'azubâh. LXX : Γάζα διηρηκαμένη ἔσται. — *Ascalon in desertum.* Sur cette ville, V. Jos. XIII, 3 ; Jug. I, 18 ; I Rois, VI, 17. — *Azotum in meridie ejicient.* Les habitants de cette ville, V. Amos, I, 8, seront chassés par les ennemis. Les mots « in meridie » ont reçu plusieurs interprétations. Pour Rosennüller, Keil, ils signifient à l'improviste, parce qu'à l'heure de midi on ne combattait pas, à cause de la grande chaleur ; Cfr. Jérém. XV, 8, qui semble favoriser cette explication. Pour Kamchi et S. Jérôme, c'est en plein jour, et sans ruses aucunes qu'Azoth sera vaincu. — *Accaron eradicabitur.* Encore un jeu de mots : « Egron (sera) teâqer » ; Jérémie, XXV, 20 et suiv. menace de châtimens semblables les quatre villes des Philistins. Gath est omise par Sophonie. Cette omission peut s'expliquer, dit Keil, de la même manière que dans Amos, I, 6, 8, à cause du parallélisme qui ne permettait de citer que quatre villes ; du reste ces quatre suffisaient pour désigner le tout.

5. — *Qui habitatis funiculum maris.* כַּרְתִּים indique la mesure et par extension l'espace de terre mesuré, ici le district voisin de la mer, et tout le pays des Philistins. — *Gens perditorum.* Litt. « nation des Kerethim ». C'est le nom d'une branche des Philistins,

Chanaan, terre des Philistins : la parole du Seigneur va tomber sur vous ; je vous disperserai et vous n'aurez plus d'habitants.

6. La côte de la mer deviendra un lieu de repos pour les bergers et un parc pour les troupeaux.

7. Elle deviendra le lot de ceux qui seront demeurés de la maison de Juda ; ils y trouveront des pâturages, le soir ils se reposeront dans les maisons d'Ascalon, parce que le Seigneur leur Dieu les visitera, et qu'il les fera revenir de leur captivité.

8. J'ai entendu les insultes de Moab, et les blasphèmes des fils d'Ammon, qui ont outragé mon peuple, et qui se sont agrandis aux dépens de ses frontières.

Domini super vos Chanaan terra Philistinorum, et disperdam te, ita ut non sit inhabitator.

6. Et erit funiculus maris requies pastorum, et caulæ pecorum.

7. Et erit funiculus ejus, qui remanserit de domo Juda : ibi pascentur, in domibus Ascalonis ad vesperam requiescent : quia visitabit eos Dominus Deus eorum, et avertet captivitatem eorum.

8. Audivi opprobrium Moab, et blasphemias filiorum Ammon : quæ exprobraverunt populo meo, et magnificati sunt super terminos eorum.

établie dans le sud-ouest de leur pays, Cfr. Ezéch. xxv, 16. Le prophète les appelle ainsi pour faire voir que c'est un peuple voué à « Kârath » c'est-à-dire à l'extermination. On ne sait pas bien l'origine de ce nom. — *Verbum Domini super vos*. La sentence est prononcée et sera certainement exécutée. — *Chanaan, terra Philistinorum*. Les Philistins auront le sort de Chanaan, ils seront tous exterminés. — *Disperdam te...* V. la même menace dans Ezéch. xxv, 7, 16.

6. — *Erit... requies pastorum...* Le territoire, ainsi dépeuplé, sera changé en pâturages, בָּרָת, où se reposeront les bergers, dans des trous qu'ils se seront creusés pour se mettre à l'abri des rayons du soleil. בָּרָת n'a point le sens de citernes ou de puits. — *Caulæ pecorum*. Les enclos où on rentre les troupeaux pour la nuit, afin de les préserver des attaques des bêtes féroces ; Cfr. Nomb. xxxii, 16.

7. — *Et erit funiculus... Juda*. Ce district deviendra la possession de ceux des Juifs qui auront survécu, et qui seront revenus de l'exil de Babylone. Abdias, v. 49, fait la même promesse à ses concitoyens. — *Ibi pascentur*. A la place de ces villes, ils feront paître leurs troupeaux. — *In domibus Ascalonis ad vesperam requiescent*. Ils se reposeront le soir, et abriteront leurs troupeaux dans les maisons d'Ascalon. — *Visitabit eos Dominus*. Le Seigneur les visitera, non plus pour les punir, mais au contraire pour leur témoigner sa bonté ; Cf. Gen. xxi, 1 ; Ruth, i, 6 ; Ps. viii, 5. — *Avertet captivitatem eorum*. V. Os. vi, 11, Amos,

ix, 14. L'accomplissement de la menace prononcée contre le pays des Philistins ne doit pas, dit Keil, se chercher dans quelques faits historiques particuliers, qui ne peuvent être que des préliminaires de l'accomplissement définitif. D'ailleurs les Juifs ne furent jamais les maîtres permanents de cette contrée. D'après le prophète, Juda n'entrera en possession de ce pays qu'après le retour de la captivité, c'est-à-dire quand la dispersion d'Israël parmi les Gentils aura pris fin, et qu'Israël par sa conversion au Christ, aura retrouvé ses privilèges de peuple de Dieu. Il suit de là que l'accomplissement de la prophétie est encore à venir, et qu'il aura lieu, non pas à la lettre, mais en esprit, par la destruction des nations hostiles au royaume de Dieu, et par l'accession de tous au véritable Israël, c'est-à-dire, à l'Eglise de Jésus-Christ.

8. — Le prophète annonce ensuite le jugement contre Moab et Ammon. — *Audivi opprobrium Moab*. Les injures et les torts faits par Moab à Israël. Les Moabites furent toujours ennemis acharnés des Juifs. V. Jérém. xlviii, 1 et la note. — *Et blasphemias filiorum Ammon*. Les Ammonites, qui, comme les Moabites, descendaient de Lot, durent sans doute à cette origine commune, de partager la même haine contre Israël. V. Jérém. xlix, 1 et suiv. L'accusation, ici portée contre ces peuples, ne peut pas s'entendre, comme l'ont cru S. Jérôme, Rashi, Rosenmüller, etc., des actes d'hostilité commis par ces tribus envers les Juifs durant

9. Propterea vivo ego, dicit Dominus exercituum Deus Israel, quia Moab ut Sodoma erit, et filii Ammon quasi Gomorrha, siccitas spinarum, et acervi salis, et desertum usque in æternum : reliquiæ populi mei diripient eos, et residui gentis meæ possidebunt illos.

9. C'est pourquoi je jure par ma vie, dit le Seigneur des armées, Dieu d'Israël, que Moab sera comme Sodome, et les enfants d'Ammon comme Gomorrhe. Leur pays ne sera qu'un désert d'épines, des monceaux de sel et une solitude éternelle. Le reste de mon peuple les pillera et ceux qui auront survécu en seront les maîtres.

l'invasion chananéenne. C'est leur conduite de tout temps que le prophète leur reproche. — *Magnificati sunt super terminos eorum.* Ils se sont agrandis aux dépens d'Israël; Cfr. Amos, 1, 13. On leur reproche en même temps d'avoir voulu s'élever au-dessus d'Israël; cet orgueil est une des marques de leur caractère; Cfr. Is. xvi, 6, xxv, 41; Jérém. XLVIII, 29, 30.

9. — *Vivo ego.* Formule de serment qu'on retrouve, Deut. xxxii, 40; Jérém. iv, 2; Ezéch. v, 41. V. les notes sur ces endroits. — *Dominus exercituum Deus Israel.* Dieu annonce en prenant ce titre, qu'il peut tenir ce qu'il promet et exécuter toutes ses menaces. — *Moab ut Sodoma erit.* Le pays dévasté restera inculte et désert. La même menace est faite contre Ammon, et le sort de ces deux pays est comparé à celui de Sodome et de Gomorrhe. — *Siccitas spinarum.* כבשק הרוח. Ces mots ont donné lieu à beaucoup d'explications. Le Targum les interprète par : un lieu abandonné aux charadons, s'ns qui est suivi par la plupart des commentateurs hébreux. D'après J. D. Michaëlis, c'est une terre couverte de ronces. Pour Kleinert, Keil, etc., c'est l'ortie brûlante. Mais cette identification n'est pas certaine. Cette image d'un lieu livré tout entier aux orties ne semble pas, dit Pusey, littéralement compatible avec celle des salines, qui excluent toute végétation. Cependant les deux choses se trouvent réunies dans Moab. Le sol est, comme autrefois, d'une fertilité exubérante; mais à cause du manque de sécurité et du peu de soin qu'on apporte à l'agriculture, il est livré à une végétation luxuriante et embarrassante; dans d'autres endroits, comme on n'a pas conservé les anciens systèmes artificiels d'irrigation, c'est la stérilité absolue. La plante dont il est question ici, semble être très probablement le mollâch, nom donné par les Bedouins à la mauve. E. H. Palmer dit, dans une lettre au Dr Pusey, que cette plante croit encore en grande abondance dans le pays de Moab, spécialement sur l'emplacement de camps arabes

abandonnés. Les LXX ont une traduction bien différente du texte : καὶ Δρυοσκόξι ἐκλελειμμένη. — *Acervi salis.* Des salines, des endroits où l'on trouve le sel. On en trouve en quantité sur la côte méridionale de la mer Morte. Les collines de sel de Usdûm, vaste masse de sel minéral, sont bien connues. — *Desertum usque in æternum.* Ezéchiël, xxv, 3 et suiv., avait fait les mêmes menaces. Nous avons dit, à cet endroit, quelques mots de leur accomplissement. Complétons d'après les récits de voyageurs modernes. Une des plus fertiles régions du monde est pleine de villes en ruine, est sans villages ou habitations fixes; il n'y règne aucune sécurité. Il n'y a pas de pays pareil au Belka, et cependant ceux qui l'habitent n'en cultivent, dit Burckhardt, Syria, p. 369, que les quelques endroits où ils peuvent protéger leurs moissons contre l'invasion des ennemis. Nous traversons beaucoup de villes en ruines, dit Lord Lindsay, Travels, p. 279; le pays semble avoir été très peuplé; mais sur trente cinq milles au moins nous ne vîmes pas un seul village; toute la contrée n'est qu'un vaste pâturage sillonné par les troupeaux des Bedouins. — *Reliquiæ populi mei diripient eos.* L'accomplissement de la prophétie eut lieu au temps de Judas Machabée. I Mach., v, 6-8. — *Residui gentis meæ possidebunt illos.* Ils s'empareront de leurs biens et de leurs richesses. Cette prédiction, comme celle qui concerne Moab semble devoir être prise dans un sens allégorique. « Nunc cogamus Judæos, qui tantum sequuntur historiam, exponere nobis quando Moab et filii Ammon facti sint quasi Sodoma et Gomorrha, et quasi acervi salis, et desertæ usque in æternum : debent monstrare sulphureas pluvias, vineas, terram in cineres favillamque conversam, mare supra de puteis quondam salis, quod nunc Mortuum dicitur, inundasse : quando eos diriperint Judæi, quando residuæ gentes Israëliticæ possederint eos? Aut quæ indignatio Domini est pro blasphemia et contumeliis attenuare et disperdere eos? non Moab et Ammon, sed universam terram, ut adorant eum singuli

10. C'est à cause de leur orgueil que cela leur arrivera, parce qu'ils ont orgueilleusement blasphémé contre le peuple du Dieu des armées.

11. Le Seigneur sera terrible envers eux, il anéantira tous les dieux de la terre; et il sera adoré par chaque homme dans chaque pays, et par toutes les îles des nations.

12. Mais vous aussi, ô Ethiopiens, vous tomberez morts sous mon glaive.

10. Hoc eis eveniet pro superbia sua : quia blasphemaverunt, et magnificati sunt super populum Domini exercituum.

11. Horribilis Dominus super eos, et attenuabit omnes deos terræ : et adorabunt eum viri de loco suo; omnes insulæ gentium.

12. Sed et vos, Æthiopes, interfecti gladio meo eritis.

de loco suo, omnes insulæ gentium? v. 40, 44, quod magis pro beneficio tribuet blasphemantibus ut ab errore redeant ad salutem. Quod si voluerint dicere, post regressionem de Babylone has gentes populo Israel fuisse subjectas, primum auctoritatem postulabimus Scripturarum, unde hoc factum probent, deinde quum minime potuerint demonstrare, concedemus superflue, atque dicemus : esto accidisse quod dicitis, quæ justitia Dei esset, blasphemasse avos, et exprobasse avos, et postea nepotibus redditum? quum utriusque illa sententia, qua antea dicebatur in Lege, Exod. xx, 4, peccata patrum in filios in tertia et in quarta generatione restituit, per Ezechielem soluta sit, xviii, 3, 4, 20 : Vivo ego, dicit Dominus, nequaquam dicitur hæc parabola; sed anima quæ peccaverit ipsa morietur. Et simul animadvertit, parabolam esse quod dictum est, nec id sonare, quod in superficie literæ proferunt. Quod si injustum est, nepotibus reddere quod deliquerint avi, quanto injustius, pro justitia Judæorum hoc ipsum sperare in consummatione mundi fieri, quando non Christus eorum, ut putant, sed est venturus Antichristus? Sicuti enim arctati fuerint in historia, ut doceant completum esse quod dictum est, statim transiliunt ad futura Christi tempora, et omnia, quæ non possunt exponere, post multa sæcula sibi promittunt, et dicunt, et Moab, et filios Ammon, et Ægyptum et Philistiam, et Idumæam, quæ nunc insultant Judæis, eo tempore puniendas. Interrogemus ergo eos, quare has potissimum gentes Deus puniat, et non totum orbem, in quo Judæi longe lateque dispersi sunt? Si enim mereret Moab corripiri, Judæis insultans et filii Ammon, et reliquæ gentes in circuitu, quare Galli non corripitur? Quare Britannia in comminatione non ponit? cur Hispaniæ a pœna alienæ sunt? quam ob causam de Italia nihil dicitur, de Africa cur tacetur? et ut semel dicam, quum totus

orbis Judæos captivos teneat, quid solæ gentes tantum commiserunt flagitii, quæ in circuitu ejus sunt, ut solæ potissimum nominentur? Hæc contra Judæos, et generalem in omnibus prophetis ubique adversum gentes aliqua propheta dicitur, explanationem ». S. Jérôme.

10. — Hoc... pro superbia sua. Les calamités annoncées dans le verset précédent sont justifiées par l'orgueil et l'arrogance qu'ils ont toujours montrés à l'égard d'Israël. — Quia blasphemaverunt... V. le §. 8.

11. — Horribilis. Le Seigneur se montrera terrible envers eux. LXX : ἐπιφανής. — Attenuabit omnes deos terræ. LXX : ἐξολοθρεύσει. Ces dieux disparaîtront en même temps que les nations qui se confiaient en eux. Dieu montrera ainsi la vanité de ces idoles, et amènera, par suite, les nations à reconnaître sa seule divinité; Cfr. Mich. v, 42. — Adorabunt eum viri de loco suo. Cette chute des faux dieux amènera les nations au culte du seul vrai Dieu. L'expression « de loco suo », ביבקותו, ne signifie pas que les nations adoreront le Seigneur dans leur propre pays, par contradiction avec Mich. iv, 46. Ils viendront chacun de leur pays à Jérusalem pour y adorer Jéhovah. Cette prophétie n'a reçu son accomplissement qu'avec le christianisme : elle se rapporte à la conversion des païens par la prédication de l'évangile. — Omnes insulæ gentium. Les pays les plus lointains eux-mêmes serviront le Seigneur. Abarbanel dit : « Sans aucun doute ces mots regardent le temps à venir, où tous les habitants de la terre reconnaîtront la divinité de Jéhovah, sa grandeur, sa puissance et sa gloire, et où il sera appelé le Dieu de toute la terre, Is. liv, 4 ». Cfr. aussi Malach. i, 11.

12. — Sed et vos Æthiopes. Sur les Ethiopiens, V. Ezéch. xxx, 4; Nah. iii, 9, etc. Ils sont nommés ici comme le peuple le plus

13. Et extendet manum suam super aquilonem, et perdet Assur : et ponet speciosam in solitudine, et in invium, et quasi desertum.

14. Et accubabunt in medio ejus greges, omnes bestiae gentium : et onocrotalus et ericius in liminibus ejus morabuntur : vox cantantis in fenestra, corvus in superliminari, quoniam attenuabo robur ejus.

*Isai. 34, 41.*

15. Hæc est civitas gloriosa habitans in confidentia : quæ dicebat in corde suo : Ego sum, et extra me non est alia amplius : quomodo facta est in deserto cubile bestiae? omnis qui transit per eam, sibilabit, et movebit manum suam.

13. Le Seigneur étendra sa main vers le nord, il détruira l'Assyrie, il fera de leur ville si belle une solitude, et il la changera en une terre par où personne ne passe, et en un désert.

14. Les troupeaux se reposeront au milieu d'elle, ainsi que toutes les bêtes des nations. Le pélican et le hérisson habiteront dans ses portiques, les oiseaux crieront dans ses fenêtres, et le corbeau sur ses portes, parce que j'anéantirai sa puissance.

15. C'est là cette ville orgueilleuse qui était si confiante, qui disait en son cœur : Je suis, et en dehors de moi il n'y a rien. Comment a-t-elle été changée en un désert, en tanières de bêtes sauvages? Celui qui passera au milieu d'elle sifflera et agitera sa main.

méridional, qui fut connu des Hébreux. — *Interfecti gladio meo eritis.* Ainsi s'expriment Is. Lxvi, 46; Jérém. xxv, 33.

13. — Ici la prophétie passe subitement du discours à la seconde personne, à une assertion de forme historique, à la troisième personne. Ces changements brusques sont assez fréquents chez les prophètes; Cfr. III, 48; Zach. III, 8, Ezéch. xxviii, 22. — *Extendet manum suam super aquilonem.* Cfr. I, 4. — *Perdet Assur.* Dieu détruira l'empire d'Assyrie. Cet empire, dit Keil, n'était pas au nord, mais au nord-est de la Judée; seulement comme les armées assyriennes envahissaient la Palestine par le nord, cet empire est considéré par les prophètes comme étant au nord. Cfr. Jon. I, 2 et Nah. III, 49. — *Ponet speciosam in solitudine.* Litt. « il fera de Ninive un désert ». — *Et in invium et quasi desertum.* Ninive ne sera pas seulement changée en pâturage où l'on nourrit les troupeaux, Is. xxvii, 40; elle deviendra un désert aride, désolé, où seuls les animaux sauvages font leur retraite.

14. — *Accubabunt in medio ejus greges.* Au milieu de la ville devenue un désert, prendront leur gîte des troupeaux, non pas de brebis et de bœufs, mais de tous les animaux possible, c'est ce qu'indiquent les mots suivants : — *Omnes bestiae gentium.* D'après Kleinert il faudrait voir ici les puissances

qui ont pris Ninive, ou les hordes errantes des Scythes. Mais il n'y a pas de raison d'abandonner l'interprétation littérale. — *Onocrotalus*, קַרְנַיִם est le pélican, qui, au dire des prophètes, réside souvent dans des endroits déserts; Cfr. Is. xxxiv, 44; Ps. ci, 7, parce que, dit Bochart, ces déserts ne sont pas toujours privés d'eau. — *Ericius*, קַפְדִּים semble bien le hérisson ou le porc-épic. — *In liminibus ejus.* Sur le seuil de ses somptueux palais. — *Vox cantantis in fenestra.* On n'entendra plus que la voix des oiseaux nichés dans les ouvertures des édifices détruits. — *Corvus in superliminari.* דָּרְבַּר, la dévastation seule, au lieu des hommes qui y étaient autrefois, se trouvera dans ces ruines. S. Jérôme a traduit d'après les LXX. — *Quoniam attenuabo robur ejus.* Litt. « parce que ses lambris de cèdre sont dénudés », c'est-à-dire, dévastés. Renss déclare cette traduction inadmissible.

15. — *Hæc est civitas... in confidentia.* Ninive semblait si forte que ses habitants n'avaient aucune crainte. Cfr. Is. xxii, 2. — *Ego sum.* Je suis la maîtresse du monde. — *Extra me non est alia amplius.* Il n'y a pas de ville qui puisse m'égaliser. Isafe, XLVII, 8, met ces mêmes paroles dans la bouche de Babel, la Babilone personnifiée. — *Quomodo... cubile bestiae?* V. 8, 14. — *Omnis qui transit per eam...* Cfr. III Rois, ix, 8, Jérém. xviii, 46, xix, 3.

## CHAPITRE III

Sophonie reprend l'obstination des habitants de Jérusalem, qu'aucune exhortation ou aucune menace ne fait revenir de leurs crimes (v. 4-7). — Il annonce au peuple son châtement (v. 8). — Il passe ensuite à des descriptions plus consolantes et prédit un avenir heureux, où la conversion des nations est figurée (v. 9-20).

1. Malheur à la ville rebelle, qui, après avoir été rachetée, demeure comme une colombe.

2. Elle n'a pas écouté la voix, elle n'a pas accepté l'avertissement, elle n'a pas mis sa confiance dans le Seigneur, et elle ne s'est pas appropinquée de son Dieu.

3. Ses princes sont au milieu d'elle comme des lions rugissants; ses juges comme des loups qui, le soir, dévorent leur proie, sans rien garder pour le lendemain.

4. Ses prophètes sont fous et sans

1. Væ provocatrix, et redempta civitas, columba.

2. Non audivit vocem, et non suscepit disciplinam : in Domino non est confisa, ad Deum suum non appropinquavit.

3. Principes ejus in medio ejus, quasi leones rugientes : iudices ejus lupi vespere, non relinquebant in mane.

*Ezech. 22, 27; Mich. 3, 11.*

4. Prophetæ ejus vesani, viri in-

CHAP. III. — Pour donner plus de force à son exhortation à la pénitence, le prophète revient maintenant à Jérusalem; il retrace de nouveau les iniquités de la ville coupable; il montre la nécessité du châtement, pour assurer le salut d'Israël et du monde entier.

1. — *Provocatrix*. כוֹרָאָה, LXX : ἐπιφαγῆς, si gnifie ou souillée, ou rebelle. — *Redempta*, גְּאוּלָּה a aussi le sens de souillée par le meurtre et par les autres crimes. S. Jérôme explique ainsi sa traduction, fondée sur les LXX, ἀπολελυτωμένη : « captivitatibus tradita, et rursus redempta ». — *Columba*. הַיִּוֵּנָה, ne signifie pas ici « colombe », traduction, qui ne s'accorderait guère avec le contexte, et qui ne s'explique pas, car jamais ce nom n'est donné dans la Bible à Jérusalem. Il faut traduire « l'oppressive », comme Jérém. XLVI, 16, L. 46; c'est le participe du verbe יָאָנַח, יָנַח opprimer; Cfr. Jérém. XXII, 3. Les habitants de Jérusalem ont en effet opprimé les pauvres et les petits. « Sciendum quod alii e contrario asserant pro columba, ibi posse intelligi Ἐλλάδα, il est Græciam, ut sit sensus : a facie gladii Jona, id est a facie gladii Græciæ : Jona enim tam columbam quam Græciam significat. Unde et usque hodie Græci Iones, et mare appellatur Ionium, et apud Hebræos permanet eorum vetus vocabulum. Sed et principes Romani apud bar-

bas nationes antiquum vocabulum retinentes Cæsares appellantur ». S. Jérôme.

2. — *Non audivit vocem*, la voix de Dieu lui parlant par les prophètes, ses serviteurs. V. un reproche analogue dans Jérém. VII, 24, 26, 28, IX, 42. — *Non suscepit disciplinam*. Elle n'accepte pas les châtements que Dieu lui envoie, et elle n'en profite pas pour devenir meilleure. — *In Domino non est confisa*. Elle met sa confiance dans ses idoles et dans les puissances étrangères, tantôt les Égyptiens, tantôt les Assyriens ou les Chaldéens. — *Ad Deum suum non appropinquavit*. Elle n'adore pas Jéhovah, mais se livre toute entière à ses Baals. Cfr. Is. XXIX, 43.

3. — *Principes ejus... rugientes*. Leur cruauté et leur violence en font la terreur de tous; Cfr. Prov. XXVIII, 45. — *Judices ejus lupi vespere*. Ils ressemblent à des loups qui sortent le soir, Cfr. Habac. I, 8, pour ravir leur proie. — *Non relinquebant in mane*. Ils sont insatiables comme les loups, qui ne laissent rien pour le lendemain de ce qu'ils ont pris le soir, et qui dévorent tout jusqu'aux os. La rapacité des juges d'Israël est stigmatisée par notre prophète, comme elle l'est par Ezéchiel, XXII, 27.

4. — *Propheta ejus vesani*. Les faux prophètes, ceux qui n'ont pas été appelés par Dieu, Cfr. Mich. II, 41, III, 5, 44. sont des

fideles : sacerdotes ejus polluerunt sanctum, injuste egerunt contra legem.

5. Dominus justus in medio ejus, non faciet iniquitatem : mane mane judicium suum dabit in lucem et non abscondetur : nescivit autem iniquus confusionem.

6. Disperdidi gentes, et dissipati sunt anguli earum : desertas feci vias eorum, dum non est qui trans-eat : desolatae sunt civitates eorum, non remanente viro, neque ullo habitatore.

7. Dixi : Attamen timebis me, suscipies disciplinam : et non peribit habitaculum ejus, propter omnia in quibus visitavi eam : verumtamen diluculo surgentes corruperunt omnes cogitationes suas.

foi ; ses prêtres souillent le sanctuaire et violent la loi par leur injustice.

5. Le Seigneur qui est au milieu d'elle est juste, il ne commet pas l'injustice. Le matin, dès le point du jour, il produit son jugement à la lumière, et il ne se cache pas ; mais le méchant ne connaît pas de honte.

6. J'ai exterminé des peuples, leurs tours ont été abattues, j'ai rendu leurs chemins déserts, au point que personne n'y passe. Leurs villes sont désolées ; il n'y reste plus d'homme, personne n'y habite.

7. J'ai dit : Au moins, craignez-moi, profitez de mes avertissements, pour que sa demeure ne fût pas ruinée à cause des crimes dont je l'accusais. Mais non, ils se sont levés de grand matin pour corrompre toutes leurs pensées.

orgueilleux qui ne savent dire que de vaines et inutiles paroles. LXX : πνευματοφόροι ; Cfr. Ezéch. xxii, 28. — *Viri infideles*. Litt. « des hommes de tromperies », parce qu'ils ne savent que séduire le peuple par leurs flatteries. — *Sacerdotes ejus polluerunt sanctum*. Les prêtres n'ont pas seulement profané le temple, mais tout ce qui est saint ; Cfr. Ezéch. xxii, 26 ; Malach. i, 42. — *Injuste egerunt contra legem*. En négligeant de l'observer ; Cfr. Ezéch. xxii, 26 ; Jerem. ii, 8.

5. — *Dominus justus in medio ejus*. Mais Jéhovah demeure toujours juste au milieu d'une cité remplie de pécheurs. Ces mots rappellent Deut. xxxii, 4. Il suit de là, dit Keil, que le mot « juste » ne se rapporte pas à ce que Dieu ne laissera point impunis les péchés de la nation, mais à ce qu'il ne commet pas l'iniquité, ce qui est exprimé par l'expression *non facit iniquitatem*, qui n'est qu'une paraphrase négative de « justus ». — *Mane, mane, chaque matin, tous les jours*. « Mane, mane, l'id est manifeste, et sine aliqua ambiguitate faciet de ea judicium ». S. Jérôme. — *Judicium suum dabit in lucem*. Ce n'est pas en punissant le péché et en récompensant la vertu que Dieu manifeste sa justice, c'est-à-dire l'absolue équité de sa providence ; c'est en faisant proclamer sa loi et sa justice à la

nation par ses prophètes, qui exhortent et avertissent chaque jour leurs concitoyens, afin de les amener à une meilleure vie, mais tout cela en vain. Cfr. Os. vi, 5. Cette explication de Rosenmüller, Ewald, Keil, etc., nous paraît fort judicieuse. Ce serait en effet s'éloigner du contexte que de prendre ces mots comme se rapportant aux jugements de Dieu, dont le prophète ne commence à parler qu'au v. 6. — *Non abscondetur*. Le Seigneur n'omet jamais d'agir ainsi. — *Nescivit autem iniquus confusionem*. Malgré cela, Israël ne se repent pas. Cfr. Jérém. iii, 3, vi, 15, viii, 42.

6. — *Disperdidi gentes*. Dieu a détruit ces nations pour faire comprendre à son peuple que pareille destinée l'attend s'il ne se convertit pas ; Cfr. v. 7. — *Dissipati sunt anguli earum*. פְּצוּרָתָם, leurs tours, leurs défenses, comme plus haut. i, 46. — *Desertas feci vias eorum*... Jérémie, ix, 9, emploie aussi cette phrase pour indiquer la désolation la plus extrême. — *Desolatae sunt civitates eorum*... V. Jérém. iv, 7.

7. — *Dixi : Attamen timebis me*. Eclairée par ce qui arrive aux peuples tes voisins, tu me craindras peut-être. — *Suscipies disciplinam*. Le mal d'autrui te rendra sage ; Cfr. Prov. xxiv, 32. — *Et non peribit habita-*

8. C'est pourquoi attendez-moi, dit le Seigneur, au jour à venir où je me lèverai : car j'ai décidé d'assembler les peuples et de réunir les royaumes, pour verser sur eux mon indignation et ma fureur; car toute la terre sera dévorée par le feu de ma colère et de ma vengeance.

8. Quapropter expecta me, dicit Dominus, in die resurrectionis meæ in futurum, quia iudicium meum ut congregem gentes, et colligam regna: et effundam super eos indignationem meam, omnem iram furoris mei: in igne enim zeli mei devorabitur omnis terra.

Supr. 4, 18.

*culum ejus.* Changement subit de personne, qui a déjà été signalé. Si les habitants de Jérusalem se convertissent, leur ville ne sera pas détruite. כענין est entendu du temple, habitation de Dieu, par quelques commentateurs, comme Il Paral. xxxvi, 15. — *Propter omnia in quibus visitavi eam.* Litt. « suivant tout ce que j'ai décidé à leur égard ». Dieu a décidé de visiter, c'est-à-dire, de punir Jérusalem si ses habitants ne s'amendent pas. — *Veruntamen diluculo surgentes.* Malheureusement, au lieu de se repentir, le peuple s'est montré encore plus attaché à ses mauvaises actions. Pour s'y livrer, il se lève de grand matin, image qui se rencontre fréquemment dans Jérém. v, 8, vii, 13, 25, xi, 7, xxv, 3-4, et qui indique la passion, l'ardeur avec lequel le peuple se livre à ses penchants. — *Corruerunt omnes cogitationes suas.* Cfr. Gen. vi, 12.

8. — *Quapropter*, à cause de cette obstination à mal faire, malgré tous les avertissements donnés par Dieu. — *Expecta me.* Avec ces mots, dit Keil, la prophétie revient à son point de départ des יצא. 2 et 3, pour lui donner une conclusion. Les personnes à qui elle s'adresse, sont tous ces doux et ces humbles de la terre, que le prophète a déjà exhortés, II, 3, à chercher le Seigneur et sa justice. Le Seigneur les avertit de l'attendre. Car la nation, en tant que nation, ou ceux qui agissent d'une manière corrompue ne peut être l'objet de cet appel, parce qu'alors il faudrait, comme l'ont fait Hitzig et Maurer, donner à ces mots un sens ironique. Or cela ne serait pas d'accord avec l'usage de la langue, parce que « attendre Jehovah », הככה ליהוה, ne s'emploie que dans le sens d'une attente croyante du Seigneur et de son secours, Ps. xxxii, 20; Is. viii, 17, xxx, 18, lxxiv, 3. — *In die resurrectionis meæ in futurum.* לעד ליום קומי. LXX: εἰς ἡμέραν ἀναστάσεώς σου εἰς ἀμαρτύριον. Là-dessus, S. Jérôme fait cette réflexion: « Ubi nos transtulimus: in die resurrectionis meæ in futurum, et omnes interpretati sunt in testimonium. Hebraeus qui me in scripturis instituit, assererat Laed in præsentī loco magis εἰς ἔτι, id est

in futurum, debere intelligi, quam: in testimonium. Ed, enim, quod scribitur per litteras ain et dalesh, ἐτι et μαρτύριον, id est futurum et testimonium intelligi ». Quant à l'interprétation de cette traduction, la voici résumé par Tirin: « Ut universus populus ad me recurrat, mihi que ut legitimo Domino subdat ex toto, tum demum expecta eum ego ipse vestra indutus carne, in futurum nempe post sex sæcula, adcurram ad vos, et actus ab ingratis ac perfidis in crucem, tertio post mortem die redivivus, merito passionis meæ cor novum et animum novum impetrabo non Judæis modo, sed et omnibus gentibus. Hic enim de Christi temporibus agi constans est sanctorum Patrum, et etiam Hebræorum sententia ». Quelques commentateurs catholiques, Schegg en particulier, voient annoncés ici les derniers jours, ceux du jugement. Mais ces explications ne peuvent s'appuyer sur l'hébreu. לעד ne signifie ni pour le témoignage, ni pour l'avenir. L'avènement du Seigneur pour toujours ne peut guère désigner la venue du Messie, ou la résurrection du Christ, quand même le jugement porté contre les nations devrait être infligé par le Messie. Ces mots signifient « pour la proie », ou « pour le combat ». Keil propose la première interprétation; Reinke et Ewald la seconde. La proie que cherche le Seigneur, le combat qu'il va livrer pour s'en emparer, consiste en ce que, par le jugement, il obtient des nations qu'elles confessent son nom, et qu'ainsi les âmes dont il désire le salut lui soient assurées; Cfr. Is. liii, 42 avec lvi, 45 et xlix, 7. Il est vrai que, pour l'emporter dans ce combat, il est nécessaire d'exterminer, au moyen du jugement, les pécheurs obstinés et endurcis. C'est ce qu'annoncent les mots suivants: — *Quia iudicium meum ut congregem gentes.* La justice de Dieu rassemblera les nations pour leur faire voir comment elle punit les pécheurs. Cfr. Joël, iv, 11. — *Effundam... omnem iram furoris mei.* Les pécheurs subissent le poids de la colère divine. — *In igne enim zeli mei...* Cfr. Gen. xli, 57; Ezéch. xxii, 31, et plus haut, I, 18.

9. Quia tunc reddam populis labium electum, ut invocent omnes in nomine Domini, et serviant ei humero uno.

10. Ultra flumina Æthiopiæ, inde supplices mei, filii dispersorum meorum deferent munus mihi,

11. In die illa non confunderis super cunctis adinventionibus tuis,

9. Alors je rendrai pures les lèvres des peuples, afin que tous invoquent le nom du Seigneur, et que tous le servent d'un même accord.

10. Ceux qui demeurent au-delà des fleuves d'Éthiopie viendront m'adorer, et les enfants de mon peuple dispersé m'apporteront leurs offrandes.

11. En ce temps-là vous ne rougirez plus de toutes les œuvres crimi-

### III. Promesse de la conversion des nations et glorification d'Israël, III, 9-20.

9. — *Quia*. Ce mot relie la promesse à la menace du jugement qui précède. — *Tunc*. Après que le jugement porté contre les peuples aura été exécuté. — *Reddam populis labium electum*. Litt. « j'enverrai aux nations une lèvre pure ». La lèvre ou la parole de Dieu, qu'il enverra aux païens par ses serviteurs et ses apôtres. Un autre sens n'est pas à dédaigner : Dieu tournera en lèvres pures les lèvres des nations, il les purifiera afin que les nations puissent l'invoquer avec des lèvres non souillées. Les lèvres, dit Keil, sont dans ce cas mentionnées comme l'organe de la parole, par laquelle l'homme exprime les pensées de son cœur, de sorte que la pureté des lèvres implique ou présuppose la pureté du cœur. Les lèvres sont souillées par les noms des idoles qu'elles invoquent ; Cfr. Os. II, 19 ; Ps. xv, 4. — *Ut invocent omnes in nomine Domini*. Cette invocation de Jéhovah, accompagnée de son culte, sera le fruit de cette purification. — *Et serviant ei humero uno*. Les nations seront unanimes à servir le Seigneur ; Cfr. Jérém. xxxii, 39. « Possumus hunc locum et de primo Christi adventu exponere, quando, omni errore sublato, dæmonibusque calcatis, et terrenis opribus destructis, apostoli universis linguis locuti sunt, et veteri errore sublato, unum confessionis rediditum esse labium ». S. Jérôme.

10. — *Ultra flumina Æthiopicæ, inde...* Un des peuples les plus éloignés, d'après les idées géographiques des Hébreux, est donné comme exemple de ce nouveau culte pur offert au Seigneur. Dans Is. LXVI, 20, cette pensée s'étend aux païens de tous les pays de l'univers ; ici Sophonie, qui semble s'inspirer d'Isaïe, pour indiquer les nations les plus éloignées, mentionne les peuples qui habitent au-delà des fleuves de l'Éthiopie, le Nil, l'As-tabaras et leurs affluents. — *Supplices mei*. Ceux qui adressent leur prière à Jéhovah le reconnaissent par là même pour leur Dieu. —

*Filii dispersorum meorum*. Litt. « la fille de mes dispersés », c'est-à-dire, ceux que Dieu a dispersés à travers le monde. — *Deferent manus mihi*. A partir de « filii », ces mots sont considérés par plusieurs commentateurs juifs et chrétiens comme étant à l'accusatif, et sont ainsi traduits : Ils m'apporteront, ces adorateurs, la fille de mes dispersés, comme une offrande pacifique. Les Israélites dispersés à travers le monde seront présentés au Seigneur par les Gentils convertis, comme une offrande pacifique, c'est-à-dire, selon Is. LXVI, 20, de la même manière que les enfants d'Israël faisaient cette offrande. Dans le symbolisme du culte religieux, dit Keil, qui partage cette manière de voir, la présentation de la Minecah ou sacrifice non sanglant signifie l'activité dans les bonnes œuvres comme fruit de la justification. Le sens est donc celui-ci : les plus éloignées des nations païennes prouveront qu'elles adorent Jéhovah, en lui ramenant les membres dispersés de sa nation, ou en se convertissant au Dieu vivant. On trouve ici, sous la forme spéciale à l'Ancien Testament, la pensée exprimée par l'apôtre S. Paul, V. Rom. XI en particulier, que les Gentils sont appelés à participer au salut, et qu'ils peuvent piquer d'émulation les Israélites qui ont désobéi à l'appel de la grâce divine. Les paroles du prophète ont trait à la bénédiction qui se produira, lors de l'entrée des Gentils dans le royaume de Dieu, pour les Israélites qui avaient été rejetés à cause de leurs péchés ; elles ne se rapportent pas seulement à l'œuvre de propagande et de conversion des Juifs, mais à tout ce qui produit au moyen du Christianisme parmi les nations, et qui tend à ramener au Sauveur ceux qui l'ont autrefois méprisé.

11. — *In die illa*. Lorsque se sera produit l'avènement qui vient d'être annoncé. — *Non confunderis... prævaricata es in me*. Jérusalem n'aura plus à rougir, parce qu'elle ne péchera plus, comme elle le fait à l'époque où parle le prophète. — *Quia tunc auferam...* Le prophète explique et développe sa

nelles par lesquelles vous m'avez offensé, parce que j'exterminerai du milieu de vous ceux qui par leurs paroles sonores entretenaient votre orgueil, et que vous ne vous enorgueillirez plus à l'avenir à cause de ma montagne sainte.

12. Mais je laisserai au milieu de vous un peuple pauvre et modeste, qui espèrera dans le nom du Seigneur.

13. Les restes d'Israël ne commettront pas d'iniquité et ne diront pas de mensonge : il n'y aura pas dans leur bouche de langue trompeuse, parce qu'ils seront comme des brebis qui paissent et qui se reposent, sans que personne les épouvante.

14. Fille de Sion, chante des cantiques de louange, Israël, pousse des cris d'allégresse, fille de Jérusalem, réjouis-toi et tressaille de tout ton cœur.

15. Le Seigneur a effacé ton arrêt, il a éloigné tes ennemis, le Sei-

quibus prævaricata es in me : quia tunc auferam de medio tui magniloquos superbiæ tuæ, et non adjicies exaltari amplius in monte sancto meo.

12. Et derelinquam in medio tui populum pauperem et egenum : et sperabunt in nomine Domini.

13. Reliquiæ Israel non facient iniquitatem, nec loquentur mendacium, et non inuenietur in ore eorum lingua dolosa, quoniam ipsi pascentur, et accubabunt, et non erit qui exterreat.

14. Lauda, filia Sion : jubila, Israel : lætare, et exulta in omni corde, filia Jerusalem.

15. Abstulit Dominus judicium tuum, avertit inimicos tuos : rex

pensée. — *Magniloquos superbiæ tuæ*. Tous les orgueilleux, fiers de la prospérité temporelle dont ils jouissent sans penser à la rapporter à Dieu; Cfr. Is. xiii, 3, à qui les mots sont probablement empruntés. — *Et non adjicies exaltari...* La montagne du temple, comme Is. xi, 9.

12. — *Populum pauperem et egenum*. Un peuple modeste, doux et humble, de mœurs tout opposées à celles que décrit le verset précédent. — *Sperabunt in nomine Domini*. La confiance en Dieu sera le caractère spécial de leur piété et de leur religion. Suivant l'explication d'Abarbanel les misères de l'exil les auront amenés à ce résultat.

13. — *Reliquiæ Israel*. Ce mot a déjà été expliqué bien des fois. — *Non facient iniquitatem*. Ils se rapprocheront ainsi de Dieu lui-même; Cfr. iii, 5; Lévit. xix, 2. — *Nec loquentur mendacium...* Ce mensonge qui est, à l'époque où parle Sophonie, si habituel à leurs prophètes et si aimé d'eux-mêmes. — *Ipsi pascentur et accubabunt*. Ils vivront en paix, sans avoir désormais rien à craindre des méchants. Cfr. Lévit. xxvi, 6; Is. xvii, 2; Mich. iv, 4. « Tunc etiam populus Israel, plenitudine gentium sabintrante (Quia conclusit

Deus omnes sub peccato, ut omnibus miseretur); Rom. xi, 32, timbunt nomen Domini. Et reliquiæ Israel non facient ultra iniquitatem per quam Dominum negaverunt, nec loquentur vana : ineptas sibi fabulas promittentes : nec inuenietur in ore eorum lingua mendacii, Christo per eos, qui veritas est, loquente. Tunc enim pascentur, et ipsi in uno grege, et accubabunt in Ecclesia, et veri Nabuchodonosor impetus non timebunt. Hæc videntes et legentes tanta mysteria, clamemus cum Apostolo, atque dicemus : O profundum divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam inscrutabilia sunt judicia tua, et investigabiles viæ tuæ, Ibid. 33 ». S. Jérôme.

14. — Ici, comme dans Michée, vi, 7, le prophète, à la vue de cet heureux avenir, se laisse aller à un chant d'allégresse, qui cependant conserve toujours un caractère prophétique, comme le montre les xx, 46, 20. — *Lauda filia Sion....* Cfr. Zach. ii, 14, ix, 9.

15. — *Abstulit Dominus judicium tuum*. Le Seigneur t'épargnera désormais les châtimens qu'ont infligés à Jérusalem les nations étrangères. — *Rex Israel Dominus in medio tui* Dieu redevient le roi d'Israël, car on peut

Israel Dominus in medio tui, non timebis malum ultra.

16. In die illa dicetur Jerusalem : Noli timere : Sion, non dissolvantur manus tuæ.

17. Dominus Deus tuus in medio tui fortis, ipse salvabit : gaudebit super te in lætitia, silebit in dilectione sua, exultabit super te in laude.

18. Nugas, qui a lege recesserant, congregabo, quia ex te erant : ut non ultra habeas super eis opprobrium.

gneur, roi d'Israël, est au milieu de toi, tu ne craindras plus à l'avenir le malheur.

16. Eu ce jour-là on dira à Jérusalem : Ne crains pas, Sion, que tes mains ne défaillent pas.

17. Le Seigneur ton Dieu, ton soutien, est au milieu de toi, c'est lui qui te sauvera, il mettra son plaisir et sa joie en toi, il se taira dans son amour, il se réjouira à cause des louanges dont il te comblera.

18. Les niais, qui avaient abandonné la loi, je les rassemblerai, parce qu'ils t'appartenaient, et afin que tu n'aies plus en eux un sujet de honte.

dire qu'il a cessé de l'être durant le temps de la captivité et de l'exil. Cfr. Is. LII, 7. — *Non timebis malum ultra*. Cfr. Jérém. v. 42. « Judæi cum Christo quem putant esse venturum, hæc sibi omnia repromittant, quæ nos, qui Christum suscepimus, jam cum ipso sumus omnia consecuti ». S. Jérôme.

16. — *Non dissolvantur manus tuæ*. Litt. « que tes mains ne tombent pas ». Les Juifs n'auront plus à se livrer à ces signes d'alarme, d'anxiété et de désespoir ; Cfr. Is. XIII, 7. Par conséquent le temps du châtement sera passé.

17. — *Dominus in medio tui*. V. le §. 15. — *Fortis ipse salvabit*. Dieu sera pour son peuple le héros qui le délivre de ses ennemis. Cfr. Is. IX, 5 et Jérém. XIV, 9. — *Gaudebit super te in lætitia*. Depuis qu'il ne voit plus rien d'impur dans son peuple, et que l'ancienne alliance est glorieusement restaurée ; Cfr. Is. LXII, 5 ; Os. II, 19. — *Silebit in dilectione sua*. Ce silence de Dieu provient de ce qu'il n'a plus rien à reprendre dans son peuple, et parce que son amour est profondément satisfait. La correction וְיִהְיֶה, il fait une nouvelle chose, proposée par Ewald et Hitzig, d'après les LXX, καὶ ἔσται, n'a aucune raison d'être. — *Exultabit... in laude*. — Cfr. Is. LXV, 19.

18. — *Nugas qui a lege recesserant congregabo...* Ce vers est difficile, a amené bien des explications. Voyons d'abord l'explication que donne S. Jérôme de sa traduction. « Nugas, sive ut Aquila interpretatus est, translato, qui a te recesserunt, congregabo, hoc est hi qui per vitia atque peccata de tuo sinu fugerant, et facti erant sub dæmonum potestate, redintegrato omnium statu, venient

ad te, et nequaquam ultra super perditis filiis tuis patieris opprobria. Id quod diximus nugas sciamus in Hebræo ipsum Latinum esse sermonem, et propterea a nobis ita, ut in Hebræo erat, positum, ut nosse possimus, linguam hebraicam omnium linguarum esse matricem, quod non est hujus temporis disserere. Miror autem Aquilam et Septuaginta pro eo quod nos interpretati sumus erant, interpretari voluisse vax, sive ot, quod semper Aquila non pro plangendo, sed pro vocando et invocando ponit : Haja enim, cujus verbi initium est sum, præteritum tempus numero plurali significat erant, vel fuerant ». S. Jérôme. Quant à la traduction des LXX, elle s'éloigne aussi beaucoup de l'hébreu : « comme en un jour de fête (ces mots se rattachent au verset précédent). Et je rassemblerai tes affligés ; malheur à qui a jeté l'opprobre contre elle ». Voici, d'après Reuss, la traduction littérale : « Les affligés loin de l'assemblée, je rassemble, ils sont de toi, faroueu sur eux, opprobre ». Keil explique ainsi ce passage : Le salut montré en perspective aux restes d'Israël, épurés par l'exil et délivrés, est encore éloigné du temps de Sophonie. La première chose qui attendait la nation est le jugement, qui doit la disperser parmi les peuples païens, suivant le témoignage de Moïse et de tous les prophètes, et l'épurer dans le creuset de l'affliction. Les dix tribus furent bientôt emmenées en exil, et Juda devait peu après partager leur sort. Cependant, dans le but d'offrir à la partie pieuse du peuple une consolation et une espérance au sein de l'épreuve qui l'atend et le rend capable de rester fidèle, alors Sopho-

19. En ce temps-là je détruirai tous ceux qui t'auront affligée, je sauverai celle qui boitait, je ferai revenir l'exilée, et je rendrai le nom de ce peuple honoré et célèbre dans tous les pays où il avait été honni.

20. Au temps où je vous ferai venir à moi et où je vous rassemblerai tous, je vous ferai honneur et gloire devant tous les peuples de la terre, lorsque j'aurai fait revenir à vos yeux toute la troupe de vos captifs, dit le Seigneur.

19. Ecce ego interficiam omnes qui afflixerunt te in tempore illo : et salvabo claudicantem : et eam, quæ ejecta fuerat, congregabo : et ponam eos in laudem, et in nomen, in omni terra confusionis eorum.

20. In tempore illo, quo adducam vos, et in tempore, quo congregabo vos : dabo enim vos in nomen, et in laudem omnibus populis terræ, cum convertero captivitatem vestram coram oculis vestris, dicit Dominus.

nie mentionne le rassemblement de ceux qui souffrent loin de Sion, et leur annonce la participation future au salut promis : l'opprobre et le fardeau, ils n'auront à le supporter que pendant une période momentanée. Voilà, semble-t-il, le sens de ce verset.

19. — *Ecce ego... in tempore illo.* Les ennemis d'Israël qui auront servi à Dieu d'instrument pour châtier son peuple, seront détruits pour avoir dépassé les bornes qui leur étaient fixées. — *Salvabo claudicantem... congregabo.* La même phrase se trouve dans Mich. iv, 6. — *Ponam eos in laudem et in nomen,* selon la promesse du Deut. xxvi, 19. — *In omni terra confusionis eorum.* Cette gloire paraîtra surtout dans les pays où ils avaient été humiliés. Cfr. Is. iv, 4 ; Zach. viii, 23.

20. — Continuation et répétition de la

même promesse. — *Quo adducam vos,* à Sion, comme Jérém, iii, 14. — *Dabo enim vos.* V. le verset précédent. — *Cum convertero captivitatem vestram.* V. Os. vi, 11, Joël. iv, 4, Amos, ix, 14. « Et hoc synagoga, quæ non claudicat, sed utroque truncata est pede, pollicetur sibi in adventu Christi sui, quam sperat esse venturum, et putat omnes gentes interficiendas a Domino, quæ afflixerunt Israel, et salvandam synagogam, et eam quæ acceperat libellum repudiî colligendam, et ponendos eos in laudem et in nomen in omni terra captivitatis suæ, in qua fuerant ante confusi. Et hoc fieri eo tempore, quando captivitas reducta fuerit Hierusalem, et exstructum templum, et reliquus ceremoniarum ordo servatus. Hæc sibi repromittit et propterea non agit pœnitentiam, et dum sperat incerta, perdit certam salutem ». S. Jérôme.

# PROPHÉTIES D'AGGÉE

---

## PRÉFACE

---

### I

#### VIE DU PROPHÈTE.

Aggée (1) ne nous est connu que par les quelques renseignements que nous pouvons tirer de la comparaison de certains passages de ses prophéties, I, 1; II, 1, 10, 20, avec Esdras, V, 1; VI, 14. Ces renseignements à la vérité ne jettent pas la moindre lumière sur les circonstances de sa vie privée; ils indiquent seulement les occasions dans lesquelles il exerce son ministère. Nous y apprenons qu'il commença sa carrière prophétique dans la seconde année de Darius, fils d'Hystaspe, et que ses discours se rapportèrent surtout à l'érection du nouveau temple. Les discours qu'il prononça se placent dans une période d'environ quatre mois. Nous ne savons s'il était né en Judée ou en Babylonie, avant ou pendant l'exil (2). Ewald suppose qu'il fut du petit nombre de ceux qu'il mentionne lui-même comme ayant vu le premier temple (3). Si l'on accepte cette hypothèse, il faudra admettre que le prophète avait à tout le moins soixante-dix ans quand il commença son ministère prophétique.

Suivant le Talmud, il avait été membre de la grande synagogue (4).

---

(1) חגי, LXX : Ἀγγαῖος, S. Jérôme : *Aggæus*, a été diversement expliqué. Pour beaucoup d'interprètes, S. Jérôme, Gésenius, Fürst, etc., il signifie « festivus ». Il viendrait alors de חג, « fête », et serait une forme adjective. On le retrouverait dans le nom d'un fils de Gad, חגי, *Haggi*, Gen. XLVI, 46, Nombr. XXVI, 45 (*Aggi* dans la Vulgate). D'après Hiller, le י final serait une abréviation de יחיה, *Jéhovah*, et signifierait « fête de *Jéhovah* »; il serait analogue à חגייה, I Paral. VI, 45 (dans l'hébreu). On l'a encore interprété par « ma fête ». Ces deux dernières explications sont peu admissibles. Cfr. Reinke, *Der prophet Haggai*, Munster, 1868, in-8, pp. 4 et suiv.

(2) D'après les Pères, dit M. Vigouroux, *Manuel*, T. II, p. 650, il avait été captif en Chaldée. Mais sur quoi reposent ces traditions?

(3) Agg. II, 3. Keil, *Einleitung*, part. I, sect. II, div. 2<sup>o</sup> § 99, est favorable à cette vue d'Ewald.

(4) V. Carpzov, pp. 433 et suiv.